

infos

Froeningen

Juin 2011

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL N° 78



AU SOMMAIRE

- P. 2 Mot du maire
- P. 3 Finances
- P. 5 Vie communale
- P. 8 Retenue d'eau
- P. 10 Cimetière
- P. 12 Fleurissement
- P. 14 Quartiers
- P. 15 Intercommunalité
- P. 16 Fêtes et cérémonies
- P. 17 Hommage
- P. 18 Brigade verte
- P. 20 Ecole
- P. 22 Paroisse
- P. 23 Associations
- P. 27 Etat civil
- P. 31 Météo
- P. 32 Portrait
- P. 34 Patrimoine
- P. 36 Archives
- P. 38 Bon à savoir
- P. 40 Agenda

Le mot du maire

Bonjour à vous tous, Froeningoises et Froeningois !

Les vacances se profilent à l'horizon, et beaucoup d'entre vous ont sûrement des projets de plage ou de randonnées en montagne. Que ceux qui ne partent pas profitent de notre forêt, des berges de l'Ill et des paysages sundgauviens, tant prisés par les touristes ! Quoi que vous entrepreniez, je vous souhaite à tous, de passer de très belles vacances !

Laissez-moi également évoquer notre fête des rues. La 24^e édition d'avril dernier a bénéficié d'une météo au beau fixe et d'une ambiance chaleureuse. Merci à tous, et bravo aux bénévoles, pour leur énergie et leur engagement ! Pour des raisons d'âge ou de maladie, plusieurs d'entre eux se retireront l'an prochain, après la 25^e fête. Je me joins à l'Union Sainte Barbe pour lancer un appel aux bonnes volontés, afin qu'elles viennent renforcer l'équipe. Car notre fête des rues ne survivra pas sans bénévoles et sans des personnes prêtes à prendre des responsabilités au sein de l'association et de l'organisation. Vous pouvez vous adresser au président Gérard Bay, à moi-même ou à tout autre membre. La survie de cet événement exceptionnel, qui permet comme nul autre d'entretenir le lien social, est entre vos mains ! Depuis toutes ces années, la fête des rues favorise le vivre ensemble, crée des moments de rencontre et de convivialité, nourrit l'esprit de partage. Alors, bougeons-nous, et que vive notre fête ! Je suis persuadé que les anciens seront tout disposés à vous aider à mettre le pied à l'étrier !

Le retour des beaux jours annonce aussi le début des travaux extérieurs nécessitant l'emploi de machines parfois bruyantes. Je vous invite à relire attentivement l'arrêté relatif aux nuisances sonores. Dans une communauté, chacun doit respecter la tranquillité de ses voisins. Pensez-y lors de vos barbecues, fêtes et soirées ! N'oubliez pas de baisser le son ! Chacun a droit au calme, surtout après 22 heures !

Qui dit jardinage, dit déchets verts ! Je ne peux que vous inciter à composter le plus possible. Quoi qu'il en soit, la communauté de communes met à disposition une déchetterie pour recueillir tout ce qui ne peut être composté à domicile, alors, de grâce, ne jetez pas vos déchets aux abords des chaussées, au bord des rivières et fossés, en lisière de forêt ou ailleurs dans la nature !

Suite à plusieurs réclamations, je me dois aussi de rappeler aux propriétaires de chiens que la divagation est interdite. Les chiens qui traînent dans le village et les déjections sur les trottoirs et pelouses et dans les lieux publics restent un réel problème. C'est pourquoi, je m'adresse à vous, propriétaires de chiens, tenez vos animaux en laisse et ramassez les déjections !

A nos amis cavaliers, je souhaite dire qu'il faut aussi trouver une solution au problème du crottin déposé sur la voie publique. Dans le temps, il faisait le bonheur des jardiniers, mais tel n'étant plus le cas, je compte sur le bon sens de chacun, pour que nos trottoirs, pelouses et rues restent propres, afin que personne ne soit obligé de slalomer pour ne pas mettre un pied dans le bonheur.

Je voudrais enfin vous rappeler que nos associations seront actives ces prochains mois, et qu'elles ont besoin de vous, de vos familles et de vos amis !

Je suis à votre écoute à la mairie, sur rendez-vous, et notamment le mardi et le jeudi, de 18 à 19h. N'hésitez pas à me rencontrer ou à consulter les adjoints ou conseillers municipaux de votre quartier, pour tous les problèmes concernant la commune de Froeningen !

Cordialement,

Votre maire, Gérard VONAU

Finances

COMPTES 2010

Opérations	FONCTION- NEMENT	INVESTIS- SEMENT	TOTAL
DEPENSES	275.484,43	221.381,23	496.865,66
RECETTES	371.463,80	343.848,74	715.312,54
RESULTAT DE 2010	+ 95.979,37	+ 122.467,51	+ 218.446,88
REPORT DE 2009	+ 83.222,88	+ 225.675,47	+ 308.898,35
RESULTAT CUMULE	+ 179.202,25	+ 348.142,98	+ 527.345,23

TAUX 2011 : STATU QUO

	BASES 2011	TAUX 2010	TAUX 2011	MONTANT ATTENDU
TH	901.500	8,47	14,45	130.267
TFB	574.100	9.04	9,04	51.899
TFNB	20.800	73,15	76,70	15.954
CFE	49.800		23,05	11.479
TOTAL PRODUIT FISCAL				209.599
ALLOCAT. COMPENSATRICES				+ 8.476
TAXE ADDIT. FNB				+ 672
CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)				+ 3.389
PRELEVEMENT FNGIR (Fonds National de Garantie Individuel de Ressources)				- 39.548
SOLDE				182.588 (montant 2010 : 165.073)

BUDGET 2011

FONC- TION. 2011	En 2010	INVESTIS. 2011	En 2010	TOTAL 2011	En 2010
485.208	403.291	522.840	587.100	1.008.048	990.391

LA NOUVELLE FISCALITE LOCALE

Après une année de transition, la nouvelle fiscalité locale est entrée en vigueur en 2011.

La commune de Froeningen ne modifie pas ses taux d'imposition par rapport à 2010. Si le montant des taux change, c'est en raison de l'intégration de la part perçue jusqu'ici par d'autres collectivités. Cela n'a pas d'incidence sur le montant à verser par le contribuable.

L'augmentation résulte de la réévaluation des bases (+ 2%) décidée par les services de l'Etat.

En vertu d'un principe constitutionnel, le montant global des recettes nouvelles ne peut être inférieur à celui de l'année précédente.

En 2011, la commune touche :

La **Taxe d'Habitation** (TH) – sa part, mais aussi celle du Département et une partie des frais de gestion perçus par l'Etat

La **Taxe sur le Foncier Bâti** (TFB) – comme par le passé

La **Taxe sur le Foncier Non Bâti** (TFNB) – sa part et celles du Département et de la Région et une partie des frais de gestion perçus par l'Etat

La **Cotisation Foncière des Entreprises** (CFE) – avec une fraction des frais de gestion perçus par l'Etat

Des **allocations compensatrices** – comme par la passé

Une **Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti**

La **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** (CVAE)

En contrepartie, la commune doit contribuer au **Fonds National Individuel de Ressources** (FNGIR)

SECTION D'INVESTISSEMENT 2011

DEPENSES		RECETTES	
Machine	2.000	TLE	22.000
Matériel école	840	Subvention	33.700
Peinture route	9.000	FCTVA	26.000
Travaux de digues	75.000		
Renforcement réseau d'eau + poteaux d'incendie	10.000	Solde d'investissement 2010	348.140
Informatique	11.000		
Accessibilité	200.000		
Site de lavage	15.000		
Matériel de chargement	11.000		
Travaux de rues (divers)	134.000		
Remboursement capital	55.000		
TOTAL	522.840		522.840 (dont 200.000 emprunt)

REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La réunion annuelle de la commission communale des impôts directs s'est tenue le 5 mai sous la présidence du maire.

Les participants ont examiné la liste des mises à jour des évaluations foncières des propriétés bâties et non bâties nouvelles de celles touchées par un changement d'affectation.

Composée du maire, ou de son adjoint délégué, et de six contribuables désignés par les services fiscaux, dont au moins une personne non domiciliée dans la commune, la commission ne peut délibérer valablement qu'en présence d'au moins cinq membres.

La détermination des bases d'imposition servant au calcul des impôts locaux repose sur la valeur locative cadastrale. Il appartient à la commission de donner son avis sur les modifications effectuées par les services fiscaux : constructions nouvelles, démolitions, additions de constructions, changements d'affectation...

ETAT DE LA DETTE

Le montant de la dette communale s'élève à 659.239,77€. Même si l'encourt total est important, en comparaison avec d'autres communes de même taille, le montant des annuités est considérée comme raisonnable par l'autorité de tutelle, les taux étant réduits.

La commune rembourse actuellement sept emprunts, tous sur 15 ans, à l'exception d'un seul qui court sur 30 ans.

Le plus ancien, réalisé pour les travaux de voirie des rues de Galfingue et de la Synagogue, date de 1998 (182.938 €, au taux de 4,60%). Il arrivera à expiration en 2013.

Les trois suivants remontent à l'année 2003 : 54.000€, pour l'aménagement de l'appartement et de la salle du conseil, au premier étage de la mairie (3,93%), 32.000€, pour l'achat de l'ancien local du Crédit Mutuel (4%), et 66.000€, pour l'aménagement du local périscolaire.

En 2004, un autre emprunt d'un montant initial de 83.000 € a permis l'acquisition du camion des pompiers et de la maison Koenig, à proximité de la mairie (4%).

Celui qui n'arrivera à son terme qu'en 2036 a été contracté en 2006, dans le but de financer les travaux de sécurisation de la route départementale (300.000€, au taux de 4,05%).

Profitant du remboursement de deux anciens emprunts et des taux particulièrement avantageux du marché (3,19%), la commune s'est engagée à nouveau, l'an passé, pour un montant de 200.000 €, en prévision des programmes de travaux à venir.

L'annuité 2011 s'élève à 85.158,39 €, dont 35.008,39 € en intérêts.

Aménagement

IMPASSE DES PEUPLIERS



Avec la réalisation du lotissement « Les Peupliers », par la Société Lotissement et Terre d'Alsace, à l'arrière de la rue des Champs, au bord du Allmendgraben, une nouvelle voie de circulation a été créée : l'impasse des Peupliers.

Trois maisons sont d'ores et déjà sorties de la terre, une autre est en cours de construction et deux sont encore à venir.

Les travaux de viabilisation ont été réceptionnés et les équipements publics, voirie et réseaux, incorporés dans le domaine privé de la commune, conformément à la convention de rétrocession signée avec le lotisseur, lors du dépôt du permis de lotir.

CREUSEMENT DE PUIT

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout particulier qui utilise ou fait réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine, puits ou forage, pour l'usage domestique, doit le déclarer auprès de la commune.

En ce qui concerne le paiement de la redevance d'assainissement, on fait la distinction entre les destinations des eaux.

PLACE DE JEUX

Jusqu'au 30 septembre, la place de jeux est ouverte tous les jours, hors intempéries, de 8h30 à 21h.

Les utilisateurs sont priés de se conformer strictement aux règles d'utilisation affichées à l'entrée.

A noter que divers objets trouvés sur place ont été déposés en mairie.

Si l'eau sert à l'arrosage et ne génère pas de rejet dans le système d'assainissement, elle ne peut être assujettie à la redevance, contrairement à ce qui se passe lorsqu'elle s'écoule dans le collecteur. Dans ce cas, la redevance due, en contrepartie du service rendu, est calculée, soit par mesure directe, soit par évaluation.

Entretien

EGLISE, PRESBYTERE ET GARAGE COMMUNAL

Le toit de l'église a fait l'objet de divers travaux de réparation. Au niveau du chœur, le lattis pourri a été remplacé et des tuiles ont été remises en place. Au clocher, et au-dessus de la nef, des tuiles manquantes ont été remplacées et des dispositifs de sécurité installés.

Un travail analogue a été effectué au presbytère avec, en plus, une réparation des gouttières.

Au garage communal, c'est l'étanchéité qui a dû être refaite.

Les travaux ont été exécutés par l'entreprise Patrick Hirtzlin SAS de Spechbach-le-Bas.

Coût total : 5.646,56€ TTC.

ATELIER COMMUNAL

L'entreprise Bruno Romani SAS de Hochstatt est intervenue sur la cheminée, le toit et le tuyau de descente de l'atelier communal.

Coût de la réparation : 996,39€ TTC.

TROIS MOULINS : FOSSE ET SIPHON

L'entreprise M.T.P. Maintenance et Travaux Publics de Heidwiller a busé le fossé logeant la route départementale, à hauteur de l'entreprise Tuccinardi et remis à niveau la grille du siphon de la rue des Acacias.

ECOULEMENT

Les buses sous le « àlta Wag » (chemin de Zillisheim) ont été dégagés et des travaux de décapage effectués par l'entreprise G. T Travaux de Froeningen.

Coût total : 2.000€ TTC.

TELEPHONE

Une nouvelle installation téléphonique relie les écoles et la mairie qui peuvent à présent communiquer entre elles et se passer des communications, tout en conservant une totale autonomie.

Acquisitions

LAME ET SALEUSE



Le véhicule « Jungo », mis en service il y a un an, a été équipé, au début de l'hiver, d'une saleuse à vis, permettant d'économiser le sel grâce à un meilleur dosage, ainsi que d'une lame de déneigement de 2 mètres de largeur, pour optimiser les opérations de déblaiement. Ces éléments complètent la série d'accessoires adaptables sur l'engin multifonctions. Coût : 13.556€ HT

MINICHARGEUR



Depuis début mai, la commune dispose d'un minichargeur sur roues, de type « Bobcat », acheté d'occasion pour 8.250€ HT. Cet engin rendra de nombreux services et permettra, notamment, de charger en sel le véhicule multifonctions « Jungo », lors des opérations de déneigement.

Urbanisme

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

- * **Paul STIMPFLING à Jérôme MONCHAL** : terrain de construction, rue des Champs
- * **André LIZZI à M. PAINSET et M^{me} GUILBERT** : maison d'habitation, 91a, rue Principale
- * **Jacqueline KLEIN à Michel GIRARD** : terrain, rue des Grains
- * **SCI FREY TUCCINARDI à SCI WIN**: bâtiment, rue des Faisans
- * **Marc SPIESS à Frédéric ZIMMERMANN**: terrain, rue de Galfingue
- * **Huseyin GERCEK et Veysel KARABOGA à Cédric BIECHLIN** : terrain, impasse des Peupliers
- * **SODICO à Jérôme LAMOTTE** : terrain, lotissement Les Abeilles
- * **Aimé BAUER à Joël KRAFFT et Carine KELLENBERGER** : terrain de construction et pré, rue Principale

PERMIS DE CONSTRUIRE

- * **SCI DIDEN** : transformation d'une grange en habitation, 4, rue de la Synagogue
- * **Sébastien GOLISANO** : transformation d'une maison d'habitation, 14, rue du Moersbach
- * **Cédric BIECHLIN** : construction d'une maison d'habitation, impasse des Peupliers
- * **Frédéric ZIMMERMANN** : maison d'habitation, rue de Galfingue

PERMIS DE LOTIR

Le permis déposé par la société SOVIA pour la réalisation d'un lotissement d'une trentaine de maisons, dans le prolongement de la rue des Pâtures, a été refusé, le projet ne comprenant aucune mention de la retenue d'eau à aménager dans le secteur.

Travaux

SIGNALISATION HORIZONTALE



Après avoir assuré l'éclairage des îlots de circulation sur la route départementale, la commune vient de faire refaire la signalisation horizontale au niveau de ces obstacles. Les travaux, ont été réalisés par l'entreprise « Signalisation » de Cernay. A noter, que le reste de la signalisation est du ressort du département. Coût de l'opération pour la commune: 7.774€ TTC

OPERATION D'ELAGAGE

Le 18 mars dernier, maire, adjoints et personnel communal ont procédé, pendant toute une journée, à l'élagage des arbres et à la taille des rejets surplombant le domaine public sur le CD, à l'entrée du village, côté Hochstatt.

Coût de location de la nacelle : 316,94€ TTC



Route

LA NOUVELLE LIAISON EN 2017 ?

Lors de l'assemblée générale du MIABA qui s'est tenue à Froeningen mi-février, le conseiller général sortant, Alphonse Hartmann, réélu depuis, a confirmé l'avancée du projet de la nouvelle liaison Mulhouse-Ilfurth-Altkirch et Burnhaupt-Altkirch : « C'est budgété, voté ! Ce sera fait quoi qu'il arrive ! (...) L'acquisition des terrains devrait débuter en 2012, avant le démarrage des travaux, prévu en 2013-2014. Si tout va bien, la liaison pourra ouvrir fin 2017. »

Alphonse Hartmann a profité de l'occasion pour inviter tous les défenseurs du projet à se manifester lors de l'enquête publique qui aura lieu en fin d'année ou début 2012 : « Il faut y aller, écrire vos impressions sur le cahier. Il ne faut pas laisser le champ libre aux opposants. Ceux qui soutiennent cette liaison doivent aussi se manifester ! »

A bon entendeur...

Ruralité

ASSOCIATION FONCIERE

Le bureau de l'association foncière vient d'être renouvelé pour 6 ans.

Membre de droit : le maire ou son représentant désigné par lui

Membres titulaires : Gérard Bay, Georges Heim et André Koenig, désignés par le conseil municipal, Paul Deguille, Vincent Meyer et Franck Schmerber, choisis par la Chambre d'Agriculture.

Inondations

MOERSBACH : RETENUE OPERATIONNELLE

En projet depuis longtemps, inscrit au Gerplan dès 2006, le bassin écrêteur du Moersbach est opérationnel depuis l'automne. L'hiver dernier, il a permis de réguler l'écoulement des eaux issues de la fonte des neiges. Rendu à la nature et ensemencé en prairie fleurie, le site apporte, en ce printemps, une jolie touche de couleur à l'arrière du nouveau cimetière.

Les travaux de la retenue d'eau aménagée sur l'Allmendgraben ont été réceptionnés le 2 mars dernier. Mais la digue construite sur le chemin du Moulin, entre Froeningen et Hochstatt, a démontré son efficacité dès décembre, à l'occasion de la fonte de l'important manteau neigeux.

Lors de la cérémonie des vœux, le maire s'est dit heureux d'avoir pu mener à bien cette opération, dans le cadre du plan de lutte contre les inondations et les coulées de boues : « *Le service d'aménagement des rivières du conseil général a fait un travail exemplaire (...). Je tiens à la disposition des sceptiques, s'il y en a, les photos prises entre Noël et le 1^{er} janvier !* »

Echelonnés sur six mois, les travaux ont été supervisés par les services du conseil général, dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage. Abstraction faite de la gêne causée par le va-et-vient des



camions, et des nuisances ponctuelles dues aux précipitations, le chantier s'est déroulé sans anicroches. Toutes les difficultés rencontrées ont trouvé une solution, en concertation avec les riverains.

LE FONCTIONNEMENT DU BASSIN ECRETEUR

Un bassin écrêteur stocke le surplus d'eau en cas de fortes pluies ou de fonte neige, dans le but d'éviter l'engorgement des évacuations et les inondations en aval. Il comporte une digue, qui fait office de barrage, et un passage busé permettant de réduire la capacité d'écoulement à des quantités susceptibles d'être absorbées sans causer de dégâts.



DEFINITION DE LA CRUE CENTENNALE

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, une crue centennale n'est pas une crue qui se produit tous les cent ans, mais un événement dont la probabilité qu'il survienne au cours d'une année est de 1/100.

Autant dire que, statistiquement, il existe 99 chances sur 100 qu'il ne se produise pas. En réalité, le risque d'une crue centennale est de 2 sur 3 pendant une période de 100 ans. Cela n'exclue pas qu'un tel phénomène puisse se produire, le cas échéant, deux années de suite...

Après l'aménagement de la rue des Prés, le plan de prévention contre les coulées de boues, engagé par la commune, connaît une nouvelle avancée majeure, avec la réalisation de la retenue d'eau du Moersbach. Deux autres bassins de rétention devraient suivre. Prévu derrière l'étang de l'Eichmatt, sur le Brucklegraben, le prochain est déjà inscrit au Gerplan. La troisième et dernière retenue, programmée dans le prolongement de la rue des Pâtures, sur le Huehnermattengraben, est également en discussion.

Mode de vidange

La vidange de la retenue du Moersbach s'effectue par la tour installée sur l'Allmendgraben. Deux vannes, l'une au fond du bassin, l'autre à mi-volume, y régulent l'écoulement des eaux collectées en amont.

La vanne de fond, de section 0,8 par 0,8 m, a été dimensionnée pour éviter les manipulations en cas de crue. Compte-tenu de la capacité du réseau aval estimée à 2m³/s, l'ouverture a été limitée à 40 cm.

La vanne supérieure est une vanne de sécurité, habituellement fermée, qui doit permettre de vider la moitié du bassin en cas de blocage de la vanne basse et d'évacuer une crue centennale, sans solliciter le déversoir de sécurité, dès que le bassin est à moitié plein.

Après une crue centennale, l'ouvrage se vidange totalement en moins de 6 heures, avec un débit maximal de 2m³/s, en gardant l'ouverture initiale de la vanne.

Il est toutefois toujours possible de manœuvrer les vannes, afin d'ajuster au mieux la gestion de l'ouvrage, par exemple à l'issue d'un orage, pour que le bassin retrouve plus rapidement sa capacité de stockage, dans le but de recueillir de nouvelles précipitations.

Par temps sec, le bassin est vide. Par temps de pluie, il reste vide tant que le débit d'eau recueilli est inférieur au débit d'écoulement. Ce n'est que lorsque le débit d'alimentation est supérieur au débit de fuite, que le bassin commence à se remplir. Il joue alors son rôle de régulateur, en stockant les masses d'eau excédentaires. Au-delà d'un épisode de pluie centennale, la retenue se remplit entièrement. Si nécessaire, le déversoir de sécurité, assure alors l'évacuation du trop plein.

La commune a obligation d'assurer la surveillance de l'ouvrage après chaque vidange, et dans le cadre de visites annuelles, pour vérifier la stabilité du remblai, l'état des éléments bétonnés et le fonctionnement des vannes. Une inspection approfondie est prévue tous les 10 ans.

Toutes les interventions effectuées sur le site sont notées dans un registre où seront également consignés les comptes-rendus de chaque visite. Les berges, traitées en zone de prairie fleurie, ont étéensemencées avec des graminées spécialement choisies pour leur système racinaire apte à retenir la terre.



Recueillement

LE NOUVEL ESPACE CINERAIRE



Depuis la Toussaint, la commune dispose d'un nouvel espace cinéraire composé d'un columbarium, de cavurnes et d'un jardin du souvenir. Le style épuré de cet aménagement répond à un souci d'esthétique et au désir de proposer aux familles un site favorisant le recueillement.

Le columbarium octogonal étant presque plein, la commune a entièrement repensé l'aménagement du cimetière du Moersbach mis en service en 1999. Cela s'est traduit par la réalisation d'un tout nouvel espace cinéraire, et par un réagencement des tombes traditionnelles.

Des espaces inter-tombes

Les élus ont décidé d'abandonner le principe des sépultures accolées appliqué jusqu'à présent. Les tombes réservées aux cercueils seront dorénavant séparées par un espace. La mise en œuvre de cette mesure simple permettra à la commune de se mettre en conformité avec les dispositions réglementaires et offrira, à chaque famille, un lieu de recueillement personnalisé. Les tombes seront plus faciles à entretenir et les monuments funéraires, de conception et de styles différents, mis en valeur.

A noter, qu'à l'ancien cimetière, près de l'église, seules sont encore admis des inhumations permettant de réunir des couples et, exceptionnellement, l'enterrement de personnes représentant une fin de lignée, dans la mesure où les dispositions régissant la mise en terre de cercueils sont respectées. Toutes les anciennes tombes de famille sont toutefois toujours susceptibles de recevoir des urnes, avec l'accord des services communaux.

L'espace cinéraire aménagé au nouveau cimetière a été réalisé sur la bande de terrain, faisant face à la

première rangée de tombes, parallèlement au chemin du Moulin, qui prolonge la rue du Moersbach. Les travaux ont été réalisés par l'atelier de taille de pierres Zanchetta de Village-Neuf, pour un coût total de 23.360,08€ HT.

Choisir la destination des cendres

Pour permettre aux familles un réel choix quant à la destination des cendres de leurs proches, qui ne peuvent plus être conservées à domicile, trois solutions sont proposées : le columbarium, les tombes cinéraires et le jardin du souvenir. A ce propos, il convient de préciser que les cendres peuvent également être dispersées en plein nature, en dehors des voies publiques. L'identité, ainsi que la date et le lieu de dispersion, sont enregistrés à la mairie de naissance du défunt, auprès de laquelle la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles est tenue de déclarer la dispersion.



Le nouveau columbarium, qui entrera en fonction dès que l'ancien sera complet, comprend, à l'arrière d'un espace de recueillement en demi-lune, sept éléments verticaux, susceptibles de recevoir jusqu'à quatre urnes chacun.

Les tombes cinéraires, agencées selon le même principe, se présentent sous la forme de cavurnes qui reçoivent les urnes au niveau du sol.

Le jardin du souvenir est destiné à la dispersion des cendres, soit à l'issue de la crémation, soit après écoulement de la durée de la concession, pour les urnes déposées dans les columbariums ou dans les tombes cinéraires. Il permet un retour à la terre.

Les columbariums, les tombes cinéraires et le jardin du souvenir sont des équipements publics mis à la disposition des familles par la commune. Cette dernière en assure l'entretien et le fleurissement et veille à l'application des règles d'utilisation pour assurer la propreté et la décence du site, dans le respect dû aux morts.

Au nouveau columbarium, le dépôt de fleurs, de plaques, de bougies et de tout autre objet est formellement interdit, au-dessus des éléments et autour. Des fleurs, exclusivement naturelles, n'y seront tolérées qu'aux périodes commémoratives, et pour quelques jours seulement, au pied des colonnes.

A ce propos, un appel est lancé aux familles concessionnaires de l'ancien columbarium pour qu'elles soient également attentives à préserver au site un aspect digne d'un lieu de mémoire.

Les tombes cinéraires sont soumises aux mêmes restrictions. On pourra, toutefois, à l'arrière de la dalle, fleurir une jardinière qui, dans un souci d'harmonisation, sera fournie, sur demande, par la mairie. Planter à même le sol est interdit.

Ces mêmes contraintes s'appliquent au jardin du souvenir.

Quiconque souscrit une concession pour l'utilisation des équipements mis à la disposition par la commune, s'engage à respecter ces règles. En cas de non observation, le personnel communal est habilité à enlever toutes les plantations et tous les objets non autorisés.



Fleurissement

AMELIORER LES PRATIQUES D'ENTRETIEN



Il y a un an, la commune a entrepris d'améliorer ses pratiques d'entretien des espaces publics, en s'engageant avec la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles en Alsace (FREDON), dans le cadre d'un « plan de désherbage » et d'un « plan de gestion différenciée » subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région.

La démarche traduit une prise de conscience environnementale qui s'exprime, dans la pratique, par l'abandon du désherbage chimique et le souci de préserver l'eau. Cela a amené la commune à repenser totalement sa politique de fleurissement et à s'équiper d'une balayeuse-désherbeuse et d'un désherbeur thermique manuel.

Après un état des lieux, portant sur les habitudes en matière de plantation et d'utilisation de produits chimiques, des objectifs ont été définis, avec l'aide des techniciennes de la FREDON. Comment fleurir de manière plus respectueuse pour l'environnement sans que l'esthétique et la charge de travail n'en pâtissent ? Voilà bien là l'enjeu de la mise en œuvre des plans de désherbage et de gestion différenciée !

Dans un premier temps, l'espace public a été classé en trois zones distinctes appelant des pratiques d'entretien différentes : entretien intensif, intermédiaire et naturel.

Entretien intensif, intermédiaire et naturel

La zone consacrée à l'entretien intensif concerne les entrées du village, axes principaux, bâtiments communaux et certains éléments du patrimoine comme l'église ou les cimetières. Si ces sites sont encore susceptibles de recevoir des annuelles, la proportion de fleurs plus rustiques y augmentera peu à peu. On y privilégiera aussi les massifs, plutôt que des bacs, et la technique du paillage permettra de limiter les besoins en eau.

Le long de la route départementale, là où cela s'avère possible, on ira progressivement vers un entretien en trois bandes. La première largeur, le long de la chaussée, sera régulièrement tondue, la deuxième largeur pourra être semée et fauchée une fois par an, et la troisième laissée en prairie naturelle.



Pour réduire l'arrosage, des fleurs moins gourmandes en eau seront installées. Ainsi, on préférera le géranium associé au bidens ou au sanvitalia aux mélanges de surfinias et pétunias. Les pratiques de tonte seront également revues, permettant une plus grande hauteur de l'herbe.

Les espaces communaux situés en agglomération, mais en dehors des axes privilégiés, sont classés en zone d'entretien intermédiaire. On n'y trouvera plus de plantes annuelles mais des vivaces et des plantes couvre-sol qui nécessitent des arrosages moins fréquents. Les suspensions y sont supprimées. Ce sont des endroits où l'on acceptera l'existence de végétation spontanée. Les abords de voirie pourront y être fauchés une fois par an.

Sont classés en zone d'entretien naturel, les espaces de loisirs, à l'exception de la place de jeux qui répond à d'autres normes, et les espaces verts en périphérie comportant des espèces végétales locales demandant peu d'entretien. Entre dans cette catégorie, notamment, la retenue d'eau du Moersbach, ensemencée en prairie naturelle.

A l'invitation, et avec le soutien de la Fédération des Syndicats d'Apiculteurs du Haut-Rhin, la commune a également semé divers sites de fleurs mellifères pour participer au sauvetage des abeilles.



LES BONNES RAISONS DE JARDINER SANS PESTICIDES

Les pesticides sont largement utilisés par les particuliers et les jardiniers amateurs. Les plus courants sont les herbicides, employés pour détruire les herbes, mais il existe également des fongicides, pour lutter contre les champignons, des insecticides, pour éliminer les insectes, des rodenticides, contre les rongeurs, etc. L'utilisation de ces produits n'est pas sans conséquences.

Pollution de l'eau : Les désherbants appliqués sur des surfaces imperméables (pavés, bitume, etc.), les allées en pente ou à proximité d'un point d'eau (caniveau, fossé, cours d'eau, etc.) provoquent une forte pollution. En effet, les eaux pluviales sont conduites vers les stations d'épuration qui ne traitent pas les pesticides.

Santé : Les pesticides autorisés dans les jardins sont nocifs pour la santé. Ils affectent les personnes, directement, lors de l'application, ou indirectement, par l'eau bu ou l'air respiré.

Toxicité pour les auxiliaires : Les pesticides détruisent aussi les animaux indispensables à la vie du jardin : vers de terre, auxiliaires (coccinelles, punaises, etc.) et pollinisateurs (abeilles, bourdons, etc.).

Erosion : La terre désherbée chimiquement et laissée nue est plus sujette à l'érosion, aux inondations, aux coulées de boues, etc.

Tassement et stérilité du sol : La terre laissée nue se tasse et s'asphyxie rapidement lors de fortes pluies. Les traitements tuent les microorganismes et les vers qui sont pourtant les moteurs naturels de la fertilité.

Industries à risques : Plus on emploie de pesticides, plus on favorise la production et le transport de matières dangereuses. Par ailleurs, les résidus de pesticides sont des déchets dangereux et coûteux à éliminer. Avant de les utiliser, soyez plus tolérants vis-à-vis des herbes spontanées et des insectes, et pensez aux techniques alternatives !

Document rédigé par la FREDON Alsace, avec le concours financier de la Région Alsace et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

Quartiers DU ESSEL...



Après les réunions au Trois Moulins et rue des Prés, la municipalité poursuit ses rencontres avec les habitants.

Le 31 août dernier, la parole a été donnée aux habitants du Essel qui ont notamment été appelés à se prononcer pour ou contre l'ouverture de la rue des Champs.

... AU « NIEDERDORF »

Les habitants du « Niederdorf », partie basse du village, ont été réunis le 8 octobre, à la salle informatique de l'école.

Au centre de leurs préoccupations, bien évidemment, la route départementale et ses nuisances, et les problèmes de circulation en général : intensité du trafic, vitesse excessive, bruit, encombrement des trottoirs, absence de signalisation, visibilité des ilots, chaussée déformée, circulation piétonnière entre Froeningen et Hochstatt...

Mais des problèmes plus généraux ont également été abordés : incivilités, coût du ramassage des ordures, gestion de la déchetterie, stationnement des gens du voyage, etc.



Rendez-vous

LE 27 JUIN : LA COLLINE

La prochaine réunion de quartier aura lieu le lundi, 27 juin, à 20h. Elle concernera les habitants des rues de l'Eglise, des Vergers, du Vignoble et de la Colline.

Urbanisme

DECLARATION DE TRAVAUX

- * **M. DEL BELLO et M^{me} BAILLIF** : réfection du mur de la dépendance, 9, rue de l'Eglise
- * **François CAPPITTA** : réfection de la peinture, rue des Champs
- * **Pierre RUST et Florent SAUNER** : mise en place d'une clôture mitoyenne, 21 rue de Galfingue
- * **Laurent SIMKOWIAK** : installation d'une piscine, 2, rue de la Colline
- * **Serge SCHERRER** : réfection de la peinture de la maison, 6, rue de Galfingue
- * **Roger KESSLER** : réfection de la peinture de la maison, 24, rue du Moersbach
- * **Roger BOHRER** : réfection de la peinture, 8, rue de Galfingue
- * **Donato PETITO** : réfection de la peinture de la maison, 17, rue du Moersbach
- * **Serge DENNEVILLE** : mise en place d'une pergola, 2, rue des Pâtures
- * **Bertrand SCHLEICHER** : installation d'une véranda, 4, rue du Vignoble
- * **Georges HEIM** : peinture d'une façade
- * **Gérard HENNIN et Aica VUANO** : construction d'un mur de soutènement, 2, rue du Meunier

Intercommunalité

LES DECHETS SOUS LA LOUPE



La communauté de communes du secteur d'Ilfurth, compétente en matière de ramassage et de traitement des ordures, étudie actuellement comment traduire dans les faits les dispositions du Grenelle de l'Environnement. But affiché : réduire au maximum les ordures ménagères.

L'enquête réalisée auprès des usagers a permis de mieux cerner les habitudes de chacun, et la caractérisation (notre photo), de déterminer la composition de nos poubelles. Ces informations nourrissent la réflexion du groupe de travail chargé d'étudier les modalités de mise en place d'une tarification incitative qui deviendra obligatoire d'ici 2014.

Augmentation des coûts de traitement

Là où le bât blesse, c'est qu'il faut trouver un juste équilibre entre l'augmentation continue du coût de ramassage et de traitement, et l'intérêt, pour le particulier, de réduire le volume des déchets, en général, et des ordures ménagères, en particulier, au moyen d'un meilleur tri et d'un comportement plus responsable en tant que consommateur.

Pour l'instant, aucune méthode de tarification n'a encore été choisie. Chacune d'entre elles a ses avantages et ses inconvénients. Tout au plus, s'est-on mis d'accord pour mettre en place un système plus juste, que celui de l'actuelle taxe, qui ne tient aucun compte des quantités de déchets à traiter, puisqu'elle se base sur la valeur foncière de l'habitat.

Une chose est sûre : malgré tous les efforts fournis, on ne se

RETRAIT DU SIASA

Les dix communes membres de la communauté de communes du secteur d'Ilfurth ont quitté le syndicat intercommunal pour les affaires scolaires d'Altkirch (SIASA).

dirige pas vers une baisse du coût du service déchets. Mais sans tous ces efforts, nos poubelles pèseraient encore plus lourd dans nos porte-monnaie.

Le déchet le moins cher est encore toujours celui qu'on ne produit pas...

Infos en bref

CONTRAT AIDE RENOUVELE

Le contrat aidé d'Elie Kraemer a été renouvelé pour un an, sur la base d'un subventionnement à hauteur de 80% sur 20 heures, de la part de l'Etat. L'agent technique, qui passera à 35 heures, avec une option d'embauche, bénéficiera de formations complémentaires et interviendra également 2 fois 4 heures par semaine à l'école.



INFORMATIQUE

Formateur professionnel, Jean Séré a animé gracieusement un cours d'informatique pour adultes et assuré des interventions à l'école, pour initier les enfants à la pratique de l'ordinateur.

Une mauvaise chute l'a malheureusement contraint à interrompre temporairement ses cours. Actuellement convalescent, il compte bien reprendre le cycle à la rentrée. Les personnes intéressées sont priées de se renseigner à la mairie, à l'issue des vacances d'été.



Fêtes et cérémonies

LA COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

La messe commémorative et le dépôt de gerbe au monument aux morts, organisés à l'occasion du 11 Novembre, ont permis de rendre hommage aux victimes des guerres.

La cérémonie s'est déroulée en présence des écoliers et des sapeurs-pompiers. Elle a été suivie d'une réception au foyer Sainte Barbe, offerte par la commune, en l'honneur de cinq anciens combattants, tous incorporés de force pendant la Deuxième Guerre mondiale : Louis Goepfert, Robert Kreber, Charles Scherrer, à titre posthume, Martine Schultz et Charles Wanner.



LE NOEL DES SENIORS

Dolorès Allenbach et Régine Potelon s'étaient une fois de plus mises en quatre pour parer la table de fête autour de laquelle étaient conviés les seniors, en décembre dernier.

Animé musicalement par l'excellent *Leek's Band*, le repas proposé par la commune a lancé, comme il se doit, les festivités de fin d'année.



LA RECEPTION DU NOUVEL AN

La traditionnelle cérémonie du Nouvel An est devenue un rendez-vous incontournable. Plus qu'une simple cérémonie des vœux, elle permet d'accueillir les nouveaux parents, de faire connaissance avec les habitants récemment installés au village et de mettre à l'honneur les forces vives. Aux élus, maire, président de la communauté de communes et conseiller général, elle donne l'occasion de faire le point sur les dossiers relevant de leur compétence et de satisfaire ainsi la curiosité des invités.

Officiant comme maître de cérémonie, le maire de Froeningen n'a pas failli à la tradition. Il est longuement revenu sur les actions entreprises par son conseil municipal, avant de rendre un hommage appuyé aux associations : « *Derrière les associations qui animent la vie du village, se trouvent des hommes et des femmes qui donnent de leur temps pour que ces fêtes et ces rencontres existent. Chacun fait son possible, afin que se multiplient les animations autour d'une passion, d'un moment de détente ou de loisirs. Alors, ne baissons pas les bras, continuons tous ensemble, et allons de l'avant !* »



Hommage

LES MALGRE-NOUS ENFIN RECONNUS

« A partir de 1942, les Alsaciens et les Mosellans furent enrôlés de force dans l'armée allemande. On leur mit un uniforme qui n'était pas celui du pays vers lequel allaient leur cœur et leur fidélité, on les envoya se battre pour une cause qui n'était pas la leur et qu'ils haïssaient.

On les força à agir contre leur patrie, leur serment, leur conscience. Ils furent 130.000. »

Extrait du discours prononcé par le président de la République, Nicolas Sarkozy, le 8 mai 2010, à Colmar

Reconnaissance tardive, voire trop tardive, d'un destin tragique... A l'occasion du 65^e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, le secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants a décerné aux incorporés de force le diplôme d'honneur 1939-1945. A Froeningen, la remise officielle a été présidée par le maire Gérard Vonau, le 11 novembre dernier, lors d'une réception en l'honneur des cinq récipiendaires : Louis Goepfert, Robert Kreber, Charles Scherrer (†), Martine Schultz et Charles Wanner. Malheureusement, seuls deux d'entre eux ont été en mesure de se déplacer à cette occasion. Souffrants, Robert Kreber et Charles Wanner ont reçu leur diplôme à leur domicile, alors que celui de Charles Scherrer, décédé le 10 juin 2010, a été remis à sa veuve.

Les malgré-nous auront donc dû attendre le 65^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale pour qu'un président de la République française reconnaisse, enfin, au nom de l'Etat français, l'ignominie perpétrée contre eux. Même si le diplôme qui leur a été décerné porte la mention « aux combattants de l'armée française », les récipiendaires ont reçu cet hommage avec émotion, dans le souvenir des 30.000 camarades tués.

Exempté du Reichsarbeitsdienst, service du travail du Reich, Louis Goepfert est incorporé dans la Wehrmacht de février 1944 à mai 1945, comme infirmier dans un bataillon de réserve. De Rostock à Berlin, il ramasse d'innombrables morts et blessés dans les ruines fumantes des villes d'Allemagne orientale bombardées.

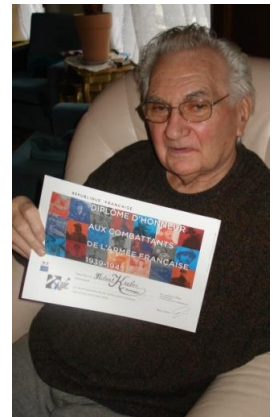
Appelé au RAD en 1941, Robert Kreber est, dans la foulée, enrôlé dans la Wehrmacht six mois plus tard. Engagé d'abord dans les Balkans, il déserte en Italie, près de Rapallo, dans la province de Gênes, et rejoint la résistance transalpine, avant de passer les Apennins et d'entrer en contact avec la 1^{ère} division française. Gravement blessé par des tirs de mitrailleuse, il en porte toujours les séquelles.

Charles Scherrer fait partie de la classe 26 qui fut enrôlée d'office dans la Waffen SS. Sans contact avec les siens pendant de longs mois, il est engagé en Tchécoslovaquie, en Pologne et en Normandie, et garde un total mutisme sur les horreurs vécues.

Seule femme du groupe, Martine Schultz effectue six mois de RAD, à partir d'avril 1943, et enchaîne aussitôt avec le KHD, service auxiliaire de guerre, avant d'être enrôlée de force dans la Wehrmacht, en novembre 1944. Elle déserte, mais est reprise par les SS, avant d'être envoyée en « permission », devant l'avancée des alliés.

Après le RAD en 1943, Charles Wanner est envoyé sur le front russe, tout près de Leningrad. En mai 1944, il obtient une permission, au moment-même où se déroule à Froeningen l'office funèbre pour son camarade Herbert Welter tombé au front. Le 10 juillet, un éclat d'obus lui arrache la jambe droite.

Neuf malgré-nous froeningois sont tombés sous l'uniforme allemand pendant la Deuxième Guerre mondiale : Charles Caspard, Henri Kleiser, Edouard Krafft, Paul Mangold, Joseph Oser, Marcel Ruetsch, Adolphe Schmerber, Albert Schmerber et Herbert Welter.



Surveillance et protection

LES MISSIONS DE LA BRIGADE VERTE

Depuis quelques années déjà, les gardes champêtres de la brigade verte font partie de notre paysage, et si on les rencontre de moins en moins souvent à cheval, c'est qu'ils ont besoin de se déplacer plus vite et plus souvent, pour assurer leurs nombreuses missions dans les 308 communes haut-rhinoises adhérentes. La zone est desservie par 58 gardes répartis sur dix postes. Froeningen dépend de celui de Walheim, dont les quatre agents interviennent dans 38 communes.

Créés en 1369 par le roi Charles V, les premiers « gardes champêtres » étaient plus spécialement chargés de la conservation des récoltes. On les appelait alors « gardes des ablais ». Toutefois, le corps des gardes champêtres n'a été véritablement instauré que par les lois du 28 septembre et 6 octobre 1791.

Autrefois, les gardes champêtres étaient présents dans pratiquement toutes les communes rurales. Ils avaient la qualité d'Officier de Police Judiciaire jusqu'en 1958.

C'est par la création, en 1988, par le sénateur Henri Goetschy, du Syndicat Mixte de Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin, plus communément appelé « Brigade Verte », qu'il a été pallié à la diminution préoccupante du nombre de gardes, en permettant aux communes de s'associer pour l'exercice de leur police rurale.

Aujourd'hui, les agents sont chargés de certaines fonctions de police judiciaire mais disposent encore de nombreuses compétences issues de diverses lois spéciales. Ils peuvent ainsi intervenir dans plus de 150 domaines différents.

Une triple casquette

Le garde champêtre intercommunal porte une triple casquette : celle d'un fonctionnaire territorial, celle d'un fonctionnaire de police judiciaire et celle d'un agent de la force publique.

Placé sous les ordres directs du maire, en tant que fonctionnaire territorial, il doit exécuter ses directives, dans le cadre des pouvoirs de police du premier magistrat. Comme agent chargé de certaines fonctions de police judiciaire, il dépend du procureur de la République qui le charge, en priorité, avec la Gendarmerie Nationale, de la surveillance des campagnes, ainsi que de



la recherche et du constat des délits et des contraventions portant atteinte aux propriétés rurales et forestières sur l'ensemble du



ARRETE MUNICIPAL CONTRE LE BRUIT

Un arrêté municipal interdit l'utilisation d'outils, d'engins ou d'appareils bruyants, de quelque nature qu'ils soient, à moteur thermique ou non :

- Avant 8h et entre 12 et 14h, tous les jours
- Après 20h, en semaine
- Après 19h, le samedi
- Toute la journée les dimanches et jours fériés

territoire pour lequel il est assermenté. Enfin, en tant qu'agent de la force publique, le garde veille au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique sur sa juridiction. A ce titre, il est tenu de prêter main forte aux représentants de l'autorité (procureurs de la République, magistrats et officiers de police judiciaire) et de la Gendarmerie Nationale, ainsi qu'aux huissiers, agents des douanes, agents forestiers et autres administrations.

Assermentés et agréés

Assermenté et agréé par l'autorité judiciaire, le garde champêtre possède également des compétences spéciales issues de diverses lois et codes en vigueur.

Il exerce notamment des missions dévolues à la police rurale et à la police de la chasse, de la pêche, de la faune et de la flore sauvage, des réserves naturelles, des déchets, des bois et forêts et des feux, des chemins ruraux et de la voirie routière, à la police municipale (arrêtés du maire, du préfet et du président du conseil général), à la police de l'eau et de la santé publique, à la police sanitaire départementale, à la police de la circulation des véhicules à moteurs dans les espaces naturels et à la police de la route.

Moins connues sont ses compétences en matière de police de l'urbanisme, des publicités, enseignes et pré-enseignes, ses missions douanières et ses possibles interventions dans le domaine des procédures fiscales et des débits de boissons ainsi que ses missions de police des foires et marchés, des poids et mesures et ses attributions en matière de police funéraire.

(Document réalisé avec l'aide de la brigade verte)

BRULAGE DE VEGETAUX

Il est interdit d'incinérer des végétaux sur pied, et le brûlage de végétaux coupés est soumis à prescription et à une autorisation à demander en mairie.

DIVAGATION DE CHIENS

Il est rappelé que la divagation des chiens est interdite. Chaque propriétaire est responsable de son animal.

DEJECTIONS CANINES

Pour des raisons de salubrité publique, tout propriétaire de chien a obligation de ramasser les excréments de son animal. Emporter un sachet pour récupérer les déjections doit devenir un réflexe.

DEPOTS SAUVAGES

Il est interdit de déposer de la terre, des mauvaises herbes, des déchets de tonte ou autres détritiques sur le domaine public et dans la nature. Attention, la retenue d'eau du Moersbach n'est pas un dépotoir !

PLANTATIONS : LA REGLEMENTATION

Les distances de plantation sont soumises à deux réglementations, selon qu'il s'agit d'une limite avec le domaine public ou une propriété privée (Code de la Voirie Routière ou Code Civil).

Le garde champêtre intervient dans le cadre de la police du maire, au regard du Code de la Voirie Routière.

Les règles de base à respecter pour les plantations (article 671 du Code Civil) :

- Distance minimale de 50cm de la limite séparatrice, pour les plantations ne dépassant pas 2m

- Distance de 2m minimum de la limite séparatrice, pour les plantations destinées à dépasser 2m de hauteur

- La distance se mesure à partir du milieu du tronc

La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe

Les obligations d'entretien et d'élagage (article 672 et 673 du Code Civil) :

- Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice

- Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent, mais il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

- La prescription trentenaire commence à partir du moment où les arbres dépassent la taille de 2m

CONTACTER LA BRIGADE VERTE

On peut contacter la brigade verte,
7 jours sur 7,
de 8 à 23 h,
au 03.89.74.84.04

Ecole

L'ANNEE EN IMAGES



Jeudi, 2 septembre 2010... Pour les uns, c'est le premier jour de classe à Froeningen, pour les autres c'est le passage de la petite à la grande école, et, pour tous, enfants et enseignants, la fin des grandes vacances.

Mais pour les élus, c'est surtout un jour de grand soulagement. Un temps sous la menace d'une fermeture, l'école de Froeningen est sauvée !

La directrice Marion Uricher et sa collègue Marina Girard accueillent un collègue masculin qui complète leur horaire à temps partiel en assurant deux jours de classe chez les grands, un jour chez les petits et un autre à l'école de Hochstatt. Il y a bien longtemps qu'il n'y avait plus eu de maître à Froeningen.

Vincent Rohart, 36 ans, est originaire de la région parisienne mais habite Illfurth avec sa compagne et ses trois enfants. Ingénieur spécialisé en incendie, il a exercé ce métier pendant une dizaine d'années, notamment comme formateur pour adultes. Cela lui donne le goût de l'enseignement, si bien qu'il décide de tenter le concours de l'IUFM afin de pouvoir s'occuper d'enfants. Le poste partagé sur Froeningen et Hochstatt est son deuxième. C'est le début d'une nouvelle carrière qu'on lui souhaite à la hauteur de ses espérances.



OBJECTIF : RENTREE 2011 !



Dans un contexte de réduction du nombre d'enseignants, toutes les classes à faible effectif sont en danger pour la rentrée 2011. Une fermeture peut se jouer à un enfant près, tant et si bien qu'il a de nouveau fallu battre le rappel de tous les parents d'élèves.

En contact régulier avec l'inspection, la directrice et la municipalité sont en effet tenus de faire régulièrement le point sur le nombre d'élèves.

L'école de Froeningen n'est évidemment pas la seule dans ce cas, mais, ici, la suppression d'une classe signifierait le passage à la classe unique, avec toutes les difficultés que cela impliquerait.

Les parents, qui souhaitent scolariser leurs enfants à Froeningen, doivent pouvoir le faire, si le potentiel d'enfants est suffisant, ce qui est le cas.

Consciente des difficultés engendrées par des horaires de travail contraignants ou des situations familiales difficiles, la municipalité organise tous les ans une réunion d'information à l'intention des nouveaux parents. Cela leur permet de faire connaissance avec le fonctionnement de l'école et du service périscolaire intercommunal et leur donne l'occasion d'évoquer leurs soucis d'organisation et leurs inquiétudes. D'autres parents d'élèves, les enseignants et les élus essayent alors de trouver avec eux une solution à leurs problèmes.

BON APPETIT !



Sucré, salé ou amer ? A l'invitation de Muriel et de Christophe Renner, nous sommes allés à la découverte des saveurs à l'Auberge de Froeningen.



Monsieur le maire n'avait certes pas la tenue du Saint-Nicolas, mais le chocolat et les mannalas étaient bons quand même...



Pour la chandeleur, nous avons mis nous-mêmes la main à la pâte. Pour une fois qu'on avait le droit d'avoir des mains sales !

J'APPRENDS...

... comment me comporter correctement comme usager de la route, avec les gendarmes, dans le cadre de la prévention routière.



... comment préserver la nature avec Judith, de la brigade verte, qui nous explique comment trier les déchets. Sur le terrain, nous constatons que tout le monde n'est malheureusement pas aussi soucieux de la nature que nous.



... à lire, avec Sandrine. Comme d'autres mamans, mamies et papas, elle est intervenue tout au long de l'année, à l'école, pour animer des activités ou accompagner des sorties. A Sandrine, et à tous les autres, nous disons : merci !



LE 1^{er} MARCHÉ DE NOËL



Le calendrier des manifestations s'est enrichi d'un nouveau rendez-vous, avec le lancement d'un marché de Noël par le conseil de fabrique.

Jeannette Sother, la présidente, Charlette Schlienger, l'initiatrice de la manifestation, et toute leur équipe de bénévoles ont fait preuve de beaucoup d'engagement et de savoir faire pour confectionner de multiples objets décoratifs, des couronnes de l'avent et autres bredalas, aux senteurs de cannelle, pour le plus grand plaisir des nombreux visiteurs qui se sont pressés au foyer, le dernier week-end de novembre.



CONTACTS

Abbé Frédéric FLOTA : 06.86.95.70.16 ou 03.69.19.07.24

flotaf@wanadoo.fr

Secrétariat paroissial à Brunstatt : 03.69.19.07.24

Personnes relais à Froeningen

Pierre RUST : 03.89.25.46.92

Mylène WETZIG : 03.89.08.41.70 / rene.wetzig@wanadoo.fr

CELEBRATION DES 14 AUXILIEURS



Dimanche, 14 août, à 10h, aura lieu, en l'église Sainte Barbe, la traditionnelle messe des saints auxiliaires.

La communauté villageoise fêtera par la même occasion les 90 ans du monument aux morts. Le « Kaffeeschessaladankmol » a en effet été inauguré le 14 août 1921 et béni, ce jour, par l'abbé Auguste Ebenrecht, son créateur.

L'office solennel sera animé par les chorales de Froeningen et de Hochstatt, renforcées par quelques éléments extérieurs.

Les saints, à l'honneur en ce dimanche, sont représentés sur l'autel latéral droit.

Appelés « auxiliaires », « auxiliaires » ou encore « intercesseurs », ils sont invoqués par les croyants pour l'obtention de grâces divines. Il s'agit de Barbe, Catherine, Marguerite, Blaise, Denis, Christophe, Erasme, Cyriaque, Pantaléon, Georges, Guy, Eustache, Acace et Gilles.

Associations

USB : UNE HISTOIRE DE BENEVOLES

Toute association a besoin de bénévoles, mais l'Union Sainte Barbe encore plus que les autres. Elle mobilise, chaque année, bien au-delà du village, près d'une centaine de personnes, pour assurer le bon déroulement de la fête des rues. Pour permettre à tous ceux qui sont sur la brèche le jour J, de se retrouver en toute convivialité, alors que le jour de la fête ils ne se voient guère, le président Gérard Bay et son comité les invitent, tous les deux ans, à venir partager une choucroute au foyer.

Gérard Bay a profité du dernier repas, début octobre, pour présenter à ses hôtes les responsables de stands.



L'assemblée générale qui s'est tenue fin janvier a permis tirer un bilan très positif de la fête des rues 2010 et de mettre la dernière main à la mise au point de l'édition 2011. Le président Gérard Bay et l'organisateur de la fête, André Karm, ont profité de l'occasion pour mettre à l'honneur deux piliers de l'association : Aimé Bauer et le trésorier Jean-Claude Giegel.

L'avenir de la fête des rues lancée par feu Antoine Winninger a été au centre des conversations, plusieurs anciens souhaitant prendre du recul à l'issue de la 25^e édition qui aura lieu en avril prochain. Un appel est lancé à tous ceux qui souhaiteraient intégrer l'Union Sainte Barbe et s'impliquer dans l'organisation de cette manifestation, qui fait la promotion du village bien au-delà des frontières du Sundgau.

Le 17 avril, la 24^e fête a, comme la précédente, été bénie des dieux. La foule est venue nombreuse se restaurer sous les différents chapiteaux et découvrir les nombreuses animations proposées par Brigitte et André Karm.



PECHEURS : CARPES ET TRUITES



Où mange-t-on les meilleures carpes frites du coin ? Chez les pêcheurs de Froeningen, bien sûr ! Le président Thierry Schmerber et son équipe vous attendent d'ailleurs dès le 19 juin pour un nouveau rendez-vous gastronomique.

Le 12 septembre, ils avaient convié à un repas au profit de la restauration du « Kaffeeschessaladankmol », ce qui leur a permis de verser 1.100€ sur le compte de la Fondation du Patrimoine.



Autre point fort de la saison, la pêche pour tous du Vendredi saint. Les pêcheurs occasionnels ont pu profiter d'un important alevinage, subventionné par la commune, pour taquiner la truite, avant de passer à table.

Si vous avez pris goût à la pêche, sachez que l'amicale de l'Eichmatt, nouvellement créée pour assurer la gestion de l'étang, délivre, à présent, aux amateurs, des cartes de pêche journalières.

MONUMENT : LA COLLECTE CONTINUE

L'association pour la conservation du monument aux morts poursuit sa collecte de dons en vue des travaux de restauration qui devraient démarrer cet automne.

Lors de la prochaine assemblée générale, un point complet sera fait sur le résultat des demandes de subventions. En attendant, grâce au concert offert le 7 novembre par la musique de Hochstatt, l'AMF a pu verser, sur le compte de la Fondation du Patrimoine, un montant de 1.650€, auquel se sont ajoutés 1.645€, réunis à l'occasion du repas baeckeofa du 13 février dernier.

La restauration du Kaffeeschessaladankmol bénéficie par ailleurs du soutien des associations locales, puisque, suivant l'exemple de l'Union Sainte Barbe qui a versé 1.500€, la société de pêche et la société de chant ont accordé un don de 1.100 et 1.000€.

Si vous, entreprise ou particulier, souhaitez soutenir le projet de rénovation, vous pouvez envoyer votre participation à la Fondation du Patrimoine, 9, place Kléber, 67000 Strasbourg, ou la transmettre à la présidente, Christiane Schultz, 9, rue du Moersbach.

Les dons donnent droit à déduction fiscale et il n'en coûtera réellement que 3,40€ à un particulier qui verse 10€.



DONNEURS DE SANG : APPEL AUX JEUNES



L'association des donneurs de sang organise trois collectes par an. L'année passée, elle a enregistré 107 dons, dont cinq premiers dons, et deux dons de plasma au centre de transfusion sanguine. 11% des donneurs avaient entre 18 et 30 ans, 36% entre 30 et 50 ans, et 53% plus de 50 ans. Ces chiffres incitent le président Gérard Bay à lancer un appel aux jeunes, pour qu'ils viennent assurer la relève.

Rappelons que toute personne de 18 à 70 ans, en bonne santé, peut, à présent, donner son sang. Le geste ne présente aucun danger. A l'issue du don, la poche est prise en charge par le plateau régional de préparation des produits sanguins pour être traitée dans les 24 heures. Des échantillons destinés aux analyses sont adressés au plateau de qualification biologique pour toute une batterie de tests. Seuls les produits sanguins irréprochables seront utilisés, les autres étant détruits.

Si leur but premier est de promouvoir le don du sang au village, les donneurs de sang froeningois ont des activités comme toute autre association. Ils participent à la collecte nationale au profit de la Banque alimentaire et aiment réunir membres et amis pour des moments de convivialité, en organisant tous les ans un repas gibier.

POMPIERS : DU LARD AUX TARTES

Les rendez-vous fixés par l'amicale des sapeurs-pompiers sont devenus incontournables : la soirée lard et vin nouveau, à la rentrée, et la venue du Saint-Nicolas, en décembre. Sans oublier le traditionnel repas de la Sainte-Barbe, qui permet de réunir pompiers actifs et retraités autour d'une table de fête. Mais l'actualité, pour l'amicale, c'est l'incontournable soirée « tartes flambées », le 9 juillet prochain.



CHORALE : CHANT ET THEATRE



Après la messe solennelle en l'honneur de sainte Cécile, la chorale a convié ses membres, fin novembre, à l'Auberge de Froeningen, pour déguster le succulent riz colonial du chef Christophe Renner.

Ce fut l'occasion, pour le président, de saluer le curé Frédéric Flota et l'organiste Alain Heim, et de remercier les chantres qui embellissent, semaine après semaine, les offices dominicaux.

Lors de l'assemblée générale, qui s'est tenue le 13 mai, Gilbert Koenig a rappelé les temps forts vécus par la chorale tous ces derniers mois : animation de la messe des saints auxiliaires et de la fête patronale, de concert avec la chorale de Hochstatt, remise de médailles diocésaines lors de la bénédiction de la croix des missions, participation à la grand-messe interparoissiale, à l'occasion de la venue de Mgr Jordy, etc. Il s'est aussi félicité de la reprise du théâtre dialectal, après deux années sans représentations. Le maire Gérard Vonau lui a emboité le pas, mettant en exergue le mérite de la troupe, qui a su rebondir, malgré les défections et les difficultés de recrutement.

Grâce à la participation de nouveaux acteurs, venus renforcer le noyau dur, la section théâtrale a effectivement pu proposer cinq représentations en mars et avril. Pour un coup d'essai, sa version de la comédie « So n'e Schwindler » de Robert Kurz fut un coup de maître, puisque le succès a été au rendez-vous, et ce n'est pas le trésorier qui dira le contraire...

Sur proposition du comité, l'assemblée générale a d'ailleurs décidé de verser un don de 1.000€ à l'association pour la conservation du monument, pour contribuer au financement des travaux prévus au « Kaffeeschessaladankmol ».



Décès

MARIE-JEANNE GOEPFERT

Marie-Jeanne Goepfert a été enlevée aux siens le 21 janvier, après une courte maladie. Née le 2 février 1930, à Wahlbach, dans une famille d'agriculteurs, elle était l'aînée de trois filles.

La santé fragile de sa maman l'oblige à abandonner ses études pour s'occuper de la grande maisonnée. En 1951, elle se marie avec Louis Goepfert, de Froeningen, auquel elle donnera quatre enfants : Monique, Claudine, Annick et Patrick. Elle le seconde dans l'exploitation agricole et tient la boucherie familiale, jusqu'à sa fermeture, en 1982.

Discrète et toujours souriante, elle mène une vie de labeur, sans jamais se plaindre, toujours aux petits soins pour son mari, ses enfants et ses onze petits-enfants auprès desquels elle laisse un grand vide.



AUGUSTINE SCHMERBER

Décédée le 23 février, au centre médical du *Le Schimmel* à Masevaux, qu'elle avait dû rejoindre suite à une mauvaise chute, Augustine Schmerber, née Brun, étaient l'une des doyennes de Froeningen.

Née le 7 février 1918, à Kingersheim, elle tient pendant plusieurs années un bistrot et une épicerie, à Burnhaupt-le-Bas, avec son frère Paul. Mariée en 1954 avec Armand Schmerber, de Froeningen, elle s'établit avec lui rue du Château. Veuve en 1997, elle emménage chez son filleul Jean-Marie Sother, route d'Illfurth. Elle y passera l'automne de sa vie, entourée de l'affection de Grégory, Thierry, Philippe et Jérôme, les enfants de Jeannette et de Jean-Marie, qui l'ont chérie comme une grand-mère.



BERNARD JEHIN

Bernard Jehin s'est endormi le 6 mars, à son domicile, Rue des Pâtures, après une vie marquée par un courageux combat contre la maladie.

Cadet d'une famille de deux enfants, il voit le jour le 8 juillet 1938, à Mulhouse. Le 12 juillet 1963, il se marie avec Marthe Juncker qui lui donne un fils, Olivier, deux ans plus tard. Le couple choisit de construire sa maison dans le village d'origine de la famille maternelle de Marthe et emménage à Froeningen en 1974.

Bernard Jehin exerce la profession de technicien en électronique. Il est encore bien jeune quand une maladie sournoise l'oblige à se soumettre à de contraignantes séances de dialyse. Son état de santé se dégradant, il bénéficie d'une transplantation rénale. Malheureusement, le répit ne sera que de courte durée, puisque d'autres pathologies se déclarent. Malgré ces épreuves, Bernard n'a perdu ni son optimisme, ni son sourire. Avec le soutien infaillible de Marthe, il a lutté jusqu'à son ultime soupir.



GEORGES WALD



C'est un tragique accident qui a coûté la vie à Georges Wald, le dimanche, 6 mars, dans les Alpes.

Randonneur pas-

sionné, il a été tué par un rocher qui s'est détaché de la montagne, alors qu'il se promenait avec son épouse, à Villard-Reculas, où le couple avait l'habitude de se ressourcer depuis une vingtaine d'années.

Etabli à Mulhouse, puis, pendant 11 ans, à Altkirch, Georges était resté très attaché à Froeningen, où il a souhaité reposer.

Il y avait épousé Suzanne, la fille cadette d'Anne Gaspard et d'Eugène Hartmann, le 27 décembre 1957, et avait gardé des attaches dans le village, où son fils Didier avait fréquenté l'école. Georges Wald laisse une veuve, trois enfants et quatre petits-enfants dans la peine.

Anniversaires

RENEE ET RAYMOND SCHNEIDER

Renée et Raymond Schneider ont fêté leurs 80 ans à quelques semaines d'intervalle.

Né à Buhl, le 24 septembre 1930, Raymond démarre sa carrière d'enseignant comme maître auxiliaire itinérant d'allemand. Après un bref passage à Mulhouse et à Lautenbach, il débarque à Uberstrass, en 1962. Il y posera ses valises pendant 27 ans, comme directeur d'école, secrétaire de mairie et pilier du club de football.

Son épouse, Renée Duss, voit le jour le 19 novembre 1930, à Paris, mais grandit à Bartenheim, où son père tient une boulangerie-pâtisserie jusqu'à la guerre. Réfugiée chez une parente à Murbach, pendant le conflit, sa famille reprend un commerce à la fin des hostilités, alors que Renée occupe un emploi d'aide-soignante à l'hôpital pour enfants, rue d'Alsace, à Mulhouse.

Renée et Raymond se marient le 23 mai 1953, dans la Cité du Bollwerk, et emménagent au Rebberg. Ensemble, ils reprennent une épicerie, alors que Raymond poursuit ses études, d'abord par correspondance, puis à l'IUFM de Colmar. Deux enfants, Christian et Béatrice, naissent de cette union. En 1977, le couple fait son nid dans la maison qu'il avait construit six ans plus tôt, rue du Vignoble, à Froeningen.

Depuis, Renée et Raymond ont vu la famille s'agrandir avec l'arrivée de quatre petites filles. Tous deux cultivent de nombreuses passions et, notamment, celle des voyages, puisqu'ils se rendent régulièrement à la Réunion, pour de longs séjours dans la famille de Christian, avec laquelle ils correspondent, à partir de Froeningen, par webcam interposée.



ANNE-MARIE BRESSAC

Anne-Marie Kugler a soufflé ses 80 bougies le 3 septembre.

Née à Hasel, dans le Bade-Wurtemberg, elle y rencontre Clément Bressac, qu'elle épouse, dans cette commune, le 18 octobre 1947, par l'intermédiaire du consulat de France.

Venue avec lui en Alsace, elle vit d'abord à Bantzenheim, puis, pendant une vingtaine d'années, à Hochstatt, avant d'emménager à Froeningen, il y a 36 ans.



Le couple élève trois enfants, Yvonne, Odile et Marc, qui lui donnent neuf petits-enfants.

Encore très affectée par le décès de son époux, il y a deux ans, Anne-Marie a le bonheur de chérir sept arrière-petits-enfants.

A présent rétablie, après quelques soucis de santé, elle peut à nouveau apprécier pleinement les joies de la lecture, avec une prédilection pour les livres sur la nature et les sagas historiques, en allemand et en français.

Avec l'aide de ses petits-fils Cédric et Gaëtan, elle continue aussi à s'adonner à quelques travaux de jardinage.

LINA HECKLEN

Octogénaire depuis peu, Lina Rennwald naît le 14 février 1931, à Hochstatt, au sein d'une famille de trois enfants dont l'aîné, Joseph, tombera en Russie.

Le 3 juin 1955, elle épouse Jean-Jacques Hecklen qui lui sera enlevé en 2002.



Etablie à Froeningen depuis 1962, Lina y élève son fils Sylvain qui habite à ses côtés, avec son épouse Marie-Paule.

Couturière de profession, elle effectue toujours avec plaisir de petits travaux de raccommodage pour les siens. Alors que la télévision lui sert plus de compagnie que de divertissement, la lecture fait toujours partie de ses passions, et Lina est très fière de son armoire pleine de livres.

Si un mal de dos récurrent rend difficile les déplacements, il ne l'empêche heureusement pas de soigner le petit potager installé sur sa terrasse. Arroser ses tomates et ses herbes est un plaisir qu'elle aime partager avec son arrière-petite-fille qui, avec sa petite fille Peggy, fait partie des bonheurs de sa vie. D'ailleurs Janis ne voudrait manquer pour rien au monde les moments précieux passés en compagnie de sa mémé.

MARTHE AMSTUTZ

Marthe Amstutz est l'enfant unique d'Irène Bitsch et d'Alphonse Schmerber. Elle voit le jour le 3 décembre 1920, à Froeningen, et vient, par conséquent, d'intégrer le cercle fermé des nonagénaires.

Marthe grandit au village et apprend le métier de couturière. A 19 ans, le 23 mars 1940, elle épouse Joseph Oser, originaire de Zillisheim, qui sera porté disparu pendant la Deuxième Guerre mondiale et déclaré mort le 31 décembre 1945. De leur union, naîtra une fille prénommée Marie-France, aujourd'hui mariée à Marcel Clar et établie à Flaxlanden.

La jeune veuve se remarie le 17 octobre 1952 avec Chrétien Amstutz, avec qui elle fête ses noces d'or en 2002. Deux garçons sont issus de ce mariage : Joël, en 1954, et Michel, en 1959, décédé à l'âge de 2 mois.

Marie-France lui donne deux petits-fils, Philippe et Mathieu, et Joël deux petites-filles, Bettina et Magali. Cinq arrière-petits-enfants ont, entretemps, agrandi le cercle de famille.

Marthe, qui se déplace aujourd'hui difficilement, participe pourtant, dès qu'elle le peut, aux manifestations organisées par les associations froeningoises qui la comptent parmi leurs plus fidèles soutiens.



CELINE SCHMERBER



Céline Schmerber a fêté son 90^e anniversaire le 31 janvier, dans la maison de retraite de Sierentz, où elle vit depuis que son état de santé l'a obligée à quitter sa maison, rue du Moersbach, en 2004.

Enfant unique d'Oscar et de Marie Schmerber, elle a vu le jour à Froeningen, où elle a secondé ses parents dans les travaux de la ferme, avant de travailler, pendant une quinzaine d'années, aux Ets Charles Mieg, à Mulhouse, et chez Jourdain, à Altkirch.

MARGUERITE ZORNINGER

Marguerite Zorninger a fêté ses 85 ans le 15 mars dernier. Domiciliée rue Principale, à Froeningen, pendant 36 ans, elle retourne à Brunstatt, sa commune de naissance, en 2007.

C'est également là qu'elle avait unit sa destinée à celle de Robert Zorninger, le 2 mai 1952.

Sténodactylo de profession, Marguerite travaille notamment aux Etablissements Charles Mieg, avant d'élever ses trois enfants : Anne,

malheureusement décédée il y a deux ans, Simone et Jean.

Quintuple grand-mère, elle apprécie la présence affectueuse des siens et coule des jours sereins aux côtés de son mari, malgré les soucis de santé qui ne les épargnent guère.



Mariages

SILKE ET LUC

Domicilié rue des Jardins, à Froeningen, où ses parents Marie-Thérèse et Maurice vivent toujours, Luc Schmerber, s'est marié le 28 août 2010, à la mairie de Karlsruhe, avec Silke Haupt.



Né le 29 juin 1968, à Mulhouse, Luc a quitté le village à 18 ans, pour ses études.

Résidant successivement à Strasbourg, Nancy et Lyon, il travaille depuis 2000 comme ingénieur conseil à

Karlsruhe. C'est là, qu'il rencontre sa future épouse qui exerce la profession d'architecte.

HELENE ET RODRIGO

Hélène Rapp et Rodrigo Belloso Amaya ont été unis civilement le 17 avril par l'adjointe Christiane Schultz, à la mairie de Froeningen, avant de faire bénir leur union au San Salvador, pays d'origine du marié.

Hélène est la fille de Jean-Louis Rapp et de Josiane Perinetto, et la petite-fille de Rose et de Bruno Perinetto, qui avaient convolé, ici-même, en 1945. Rodrigo, qui travaille comme responsable qualité, et Hélène, qui exerce la profession de sophrologue, ont élu domicile à Bordeaux.



Noces d'or

MARLENE ET ROGER KESSLER



Marlène Huwyler et Roger Kessler, domiciliés rue du Moersbach, ont fêté leurs nocés d'or le 5 août dernier.

Née le 10 novembre 1937, Marlène grandit au quartier Wolf, à Mulhouse, au milieu de deux frères. C'est elle qui élève le plus jeune, Pierre, après le décès de leur maman. Après avoir travaillé pendant 14 ans dans une compagnie d'assurances, elle rejoint son mari à EDF, où elle accède aux responsabilités de chef de groupe du secrétariat central.

Roger voit le jour le 22 mai 1934, également à Mulhouse. Aîné de deux garçons, il apprend le métier de mécanicien auto, avant de devoir partir en Algérie, pour 30 mois de service militaire. Au retour, il est engagé par EDF, où il terminera sa carrière comme chef de garage, en 1989.

Le couple a eu le bonheur de voir naître une fille et un petit-fils. Roger se déplace aujourd'hui difficilement, mais il a été un sportif passionné, jouant notamment au football au FCM, sous les encouragements de son épouse, qui se perfectionne actuellement à la maîtrise de l'ordinateur, pour mieux pouvoir voyager sur la toile, les vrais voyages, qu'ils affectionnaient tant, n'étant plus guère possibles.

Naissances

Loanne GRAFF, née le 30 novembre, fille d'Amélie Favris et de Guillaume Graff, 1, rue du Château

Alexandrine BATTIT- -FREY, née le 25 avril, fille de Sandra Frey et de Samuel Battit, 4, rue du Moersbach

Jules BERTA, né le 10 mai, fils de Laëtitia Toinet et de Laurent Berta, 12b, rue du Vignoble

LES PREVISIONS DE PIERRE

*La météo n'étant pas une science exacte,
il s'avère déjà difficile de prévoir le temps à quatre jours. Alors, pour une année entière...*

Nos ancêtres ne disposaient pas des moyens que nous avons aujourd'hui. Ils observaient la nature, écoutaient le chant des oiseaux, humaient les senteurs des prés et de la forêt.

Pour les prévisions à long terme, ils utilisaient, entre autres, les relevés des six derniers jours de décembre et des six premiers de janvier. Nos voisins du Bade-Wurtemberg appellent cette période « zwischen den Jahren » (entre les ans). Ce terme vient du changement de calendrier en 1582, lorsque l'on est passé du calendrier julien au calendrier grégorien. Suite au décalage d'une douzaine de jours, certaines régions ont fêté Noël le 25 décembre, alors que d'autres ont gardé le 6 janvier. Cette période un peu floue a été choisie pour effectuer les relevés météorologiques. Mois par mois, l'année 2011 devait ou devrait se présenter comme suit...



A vous de juger, si les « Lostage » ont vu juste pour la période écoulée, et si vous pouvez leur faire confiance pour celle à venir...

JANVIER : Légères chutes de neige au début, puis grand froid avec bise soutenue. Léger redoux en milieu de période et retour du froid vers la fin du mois.

FEVRIER : Froid intense au début, puis beau temps clair, mais toujours par froid vif. Redoux vers la fin du mois. Vent dominant du nord-est.

MARS : Le redoux se poursuit. Le vent tourne au sud-ouest, amenant de faibles pluies. A la fin du mois, quelques giboulées de neige sont possibles.

AVRIL : Giboulées en début de période. La bise se remet à souffler, mais ne parvient pas à lever le stratus. En l'absence de vent, brouillard parfois à couper au couteau.

MAI : Quelques gelées matinales à craindre.

JUIN : Persistance du vent de nord-est. Le brouillard élevé qui se déchirera sous l'effet de la chaleur pourra provoquer des orages en soirée.

JUILLET : Vent de nord-est toujours dominant. Quelques belles journées, mais pas de grosse chaleur. Orages possibles en fin de mois. Depuis le début de l'été, le déficit de précipitations est aggravé par une bise persistante.

AOUT : Temps mitigé en début de mois. Ensuite le soleil dominera. Chaleur atténuée par le vent de nord-est.

SEPTEMBRE : Temps plutôt automnal, avec du brouillard le matin et de belles périodes ensoleillées l'après-midi.

OCTOBRE : Brouillards givrants et quelques gelées blanches, en début de mois. En seconde période, changement radical de la direction du vent qui passe au sud-ouest. Malgré quelques nuages, le temps se radoucit sensiblement.

NOVEMBRE : Ciel clair, à peu nuageux, en début de période. Grande douceur l'après-midi, mais fraîcheur nocturne. Augmentation de la nébulosité en fin de mois. Un peu de pluie est possible. Le vent reste orienté à sud-ouest.

DECEMBRE : Pluie verglaçante et neige dès le début du mois. Durant toute la période, chutes de neige avec de courts moments de dégel.

Pierre Rust

LES MAISONS DE POUPEES D'ANTOINE

Antoine Walter aime les beaux objets et les pièces ouvragées.

Collectionneur passionné, il dit de lui-même qu'il a beaucoup de dadas. Des pièces montées du maître pâtissier-confiseur qu'il fut, aux maisons de poupées du brocanteur retraité qu'il est aujourd'hui, retour sur le parcours d'un homme en quête d'esthétique...

Antoine Walter naît à l'aube de la Deuxième Guerre mondiale, à Altkirch, où son père tient une boulangerie. Enfant, déjà, il prend goût aux travaux manuels nécessitant méthode et minutie : « *J'ai appris à tricoter et à coudre avec les Allemands !* » Après un détour par le Midi, à l'issue du conflit, la famille s'installe à Riedisheim. A 14 ans, le jeune garçon entreprend un apprentissage de pâtissier. Il devient maître pâtissier-confiseur et chef à la pâtisserie « *Au Péché Mignon* » : « *J'étais spécialiste des pièces montées. Elles m'ont valu de nombreuses coupes. J'ai même réalisé la basilique de Lourdes en chocolat. C'était déjà de l'art !* »



Malgré cette réussite qui le conduit à la vice-présidence de la corporation des pâtissiers-confiseurs du Haut-Rhin, Antoine Walter décide de changer de vie à 30 ans : « *Je travaillais au minimum 60 heures par semaine. C'était un rythme infernal.* » Et d'autant plus difficile à tenir, qu'il construit parallèlement, et de ses mains, la maison familiale, rue de Galfingue, dans laquelle il emménage avec les siens, en 1972.

Le goût des belles choses

Suivant l'exemple d'un ami, il prend une voie totalement différente et devient représentant en



meubles, un métier qu'il exerce pendant une dizaine d'années et qui lui permet d'affiner son goût pour les pièces ouvragées. Il donne par ailleurs un coup de main à son oncle et à sa sœur qui tiennent une brocante, rue du Couvent, à Mulhouse. Le virus des objets d'art et d'ameublement anciens le gagne et ne le lâche plus, si bien, qu'en 1981, il décide de se mettre à son compte et ouvre le magasin « *Broc-Antique* », au coin de la place de la Paix et de la rue de la Synagogue, un magasin qu'il développera pendant une vingtaine d'années, avec son épouse Monique. Antoine court puces, brocantes et expositions, explore les greniers, farfouille dans la poussière, à la recherche de la pièce rare, toujours guidé par le même souci esthétique : « *J'ai toujours eu le goût des belles choses, mais mes connaissances, je les ai acquises sur le tas, au*



contact des objets et à l'aide de livres. ».

En chinant, il tombe ainsi sur les toiles de Jean-Baptiste Foltzer, peintre froeningois méconnu du 19^e siècle, pour qui il se prend littéralement d'affection. Les collections s'ajoutent aux collections: timbres, monnaies, cartes postales, porte-bouquets, etc.

Une histoire de coeur

En 2006, Antoine Walter subit une alerte cardiaque qui lui vaut un triple pontage. C'est sur son lit d'hôpital qu'il voit une émission télévisée sur des maisons de poupées. Et, lorsqu'une autre opération lui interdit définitivement de manipuler

des objets lourds, il décide de se lancer dans la fabrication et commence à se renseigner sur ce savoir faire : *« Il n'existe pratiquement pas de documentation en France. Il faut aller en Allemagne, en Suisse ou en Angleterre. »*

Antoine Walter cherche les idées pour ses modèles dans des magazines spécialisés et réalise ses premiers croquis : *« Je laisse libre court à mon inspiration mais, attention, les dimensions des chambres sont standard. Moi, je réalise moi-même jusqu'au moindre élément, bien qu'il soit possible de les acheter tout faits. Car c'est aussi là-dedans que réside le plaisir. Il n'y a que le papier-peint aux motifs miniaturisés que je vais chercher en Suisse. En cours de réalisation, il n'y a plus de place pour l'improvisation. Il s'agit de vraies maisons en modèle réduit où tout est fonctionnel. Si le châssis est réalisé en contreplaqué, tous les meubles et escaliers sont confectionnés en bois massif. Toutes les portes et les fenêtres s'ouvrent. Chaque maison nécessite quelque 80 charnières. Jusqu'à présent, j'ai réalisé 12 maisons au total. Elles ne sont pas faites pour être regardées, mais pour jouer avec. Il me faut un mois, voire un mois et demi pour en terminer une. C'est pour moi une*



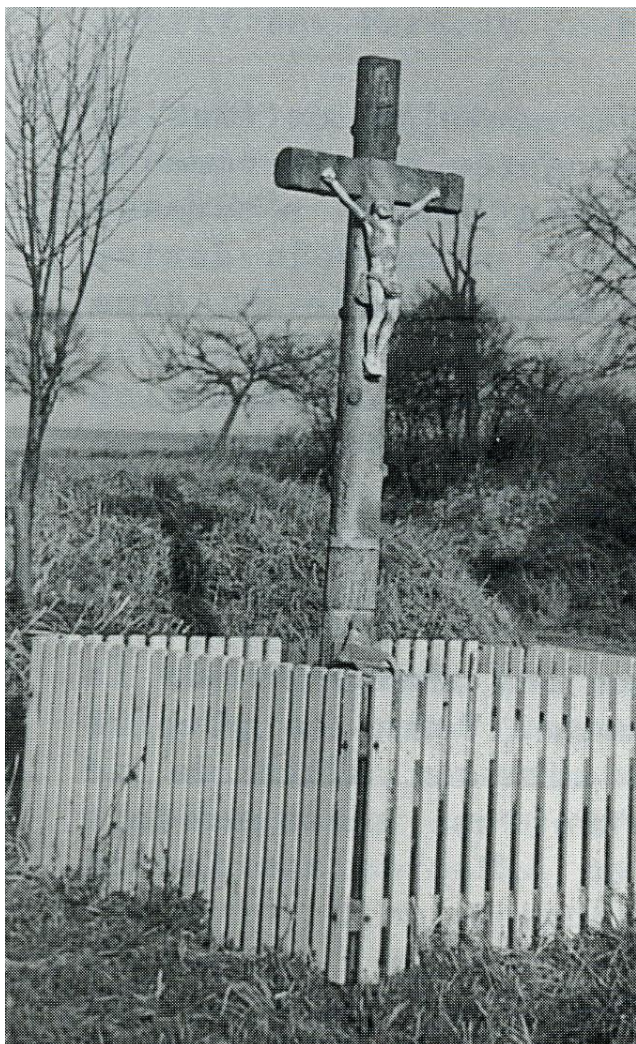
occupation hivernale et, pendant la maladie de mon épouse, elles m'ont permis de me changer les idées. Je ne fabrique pas ces maisons pour les vendre, même si l'une d'entre elle est partie en Russie, après avoir été repérée sur le site internet de mon fils. »

Antoine Walter est intarissable sur ses maisons de poupées et sur les innombrables trésors qu'il a accumulés dans sa caverne d'Ali Baba. Cet été, il redonnera la priorité aux fleurs de son jardin, les mains dans la terre, mais les pensées habitées par les objets précieux dont seul son regard sait percer l'âme.



LA CROIX D'IGNACE

La première des trois croix, qui jalonnent encore le chemin de Galfingue, se dresse à la bifurcation du Waldweg, qui conduit vers la forêt, et du Bernenburnenweg, l'actuelle rue de la Ferme. Elle a été érigée par les ancêtres de notre doyen d'âge, Louis Goepfert.



Le Waldweg vers Galfingue était, à l'image du Bergweg en direction de Hochstatt, un chemin très passant. Cela explique l'existence de plusieurs calvaires sur son parcours. La croix qui se trouve à l'extrémité de la pointe du « Spitzacker », délimitée par les deux voies, a été installée en 1988, en lieu et place du monument d'origine, érigé en 1877, par Anne-Marie et Ignace König, un couple d'agriculteurs.

Le calvaire avait vu le jour suite à un vœu fait par Ignace, l'arrière-grand-père de Louis Goepfert, alors que sa maison datant de 1547, et lui-même, étaient pris dans les hautes eaux de l'Ill.

Ignace König est né le 8 janvier 1804, à Froeningen, d'Ignace König père et de Barbe Rauber. Après le décès de son épouse Agathe, le 21 janvier 1845, il convole en secondes noces, le 17 septembre 1846, avec Anne-Marie Meyer, une jeune femme de 25 ans, originaire de Liebenschwiller, en présence de Sébastien Meyer, instituteur, Jacques Gasser, cultivateur, Jean Müller, berger, et de Laurent Hinterer, journalier.



Il tient la promesse faite dans un moment de détresse absolue, en faisant réaliser une croix d'action de grâce, en 1877. Il mourra trois ans plus tard, le 26 décembre 1880, peu avant son 77^e anniversaire. Son épouse décèdera, quant à elle, le 2 avril 1895, dans sa 74^e année.

Le calvaire d'origine portait un Christ en pierre, et, sur le socle, l'inscription suivante : « *Wer Vor Dies Ulmkreuz / 5 Vater Unser / Und 5 Gegrüsst Seist Du / Maria, Un Glauben / Betet und Weinet / 48 Tage Ablass* », soit, en français : « *Quiconque récite, devant cette croix à l'orme, cinq Je vous salue Marie, cinq Notre Père, et le Credo, et pleure, obtient 48 jours d'indulgences.* »

La croix, qui se trouvait alors à proximité d'un orme, a été sérieusement endommagée par une branche d'arbre, et le Christ d'origine a dû être remplacé par un autre en fonte de fer. Vers 1960, le calvaire était entouré d'une palissade en bois. Une pietà avait été déposée au bas de la hampe.

Le monument se situait alors en dehors de la zone habitée, puisque ni l'extrémité de la rue de Galfingue, ni le Essel n'étaient urbanisés. La commune avait pris l'habitude de faire installer à proximité, une fois par mois, une benne à ordures encombrantes, pour délester la décharge municipale. Le calvaire a, malencontreusement, été démoli lors de la manipulation d'une de ces bennes, en 1987.

Le sinistre est signalé à l'assurance par courrier du 28 octobre, et un devis est demandé à l'entreprise Higelin qui soumet une proposition pour un calvaire en trois pièces, en grès des Vosges. Le tailleur de pierre suggère un fût sur une base carrée, taillé en tronc d'arbre, avec une partie aplanie sur le devant, une traverse du même style, avec une plaque INRI, et une sculpture du Christ, d'une hauteur de 80 cm, le tout pour 26.641 F. Mais, après expertise par le Cabinet Obringer, l'assurance ne propose que 9.539 F en dédommagement, jugeant la croix détruite très abîmée. Sur proposition d'Antoine Winninger, la mairie recontacte l'expert, pour lui demander de préciser le taux de vétusté appliqué. L'assurance finit par proposer un remboursement d'un montant de 13.698 F TTC, ce que la commune accepte.

Le tailleur de pierre est, de son côté, invité à soumettre un nouveau devis. Il propose une croix plus simple, sans face aplanie et sans Christ, pour 11.433 F TTC. La commande est passée le 3 octobre 1988, et la nouvelle croix rapidement mise en place.

Le fût repose sur un solide socle rectangulaire dont la surface rappelle le Mont Golgotha. Il comporte l'inscription suivante, qui rappelle celle de l'ancienne croix : « *WER VOR DIESEM KREUZ / 5 VATER UNSER / UND 5 GEGRÜSST SEIST DU / MARIA UND DEN / GLAUBEN / BETET GEWINNT / 40 TAGE ABLASS* » (« *Quiconque prie devant ce calvaire cinq Notre Père, cinq Je vous salue Marie et le Credo, obtient 40 jours d'indulgences.* »)

A la base du socle sont gravées, de part et d'autre, les initiales I.K., pour Ignace König, et A.M., pour Anne-Marie Meyer, et, au milieu, la date de l'érection du calvaire originel, à savoir 1877. Aménagés en petit square puis pavés, les alentours viennent d'être traités en prairie fleurie dont la pousse a malheureusement été ralentie par les grosses chaleurs et la sécheresse.

A présent rongée par la mousse, la croix mémorielle d'Ignace rappelle combien le village de Froeningen a, de tous temps, été exposé aux intempéries, et notamment aux risques de crues.



1961 : EXIT LES NOMS ALLEMANDS

ROUTE DEPARTEMENTALE : Dans sa séance du 13 janvier 1961, le conseil municipal se préoccupe de l'état de la route départementale. Rappelons, qu'à l'époque, la route actuelle n'existait pas. Le trafic, heureusement moins intense qu'aujourd'hui, passait par le centre-village et les bus, plus nombreux que maintenant, s'arrêtaient devant la mairie. En tout cas, les élus de l'époque charge le maire d'entreprendre des démarches auprès de ce que l'on appelait encore les Ponts et Chaussées, « *pour hâter la prise en considération du projet de déviation comme de la remise en état* ».

CIMETIERE : Eh bien, oui, en 1961 déjà, on parlait d'un nouveau cimetière, bien qu'il ait fallu attendre 1999 pour sa mise en service. Toujours est-il, que le projet semblait suffisamment avancé pour que le conseil décide, le 28 mars 1961, d'affecter 1.642,01 NF à l'acquisition d'un terrain sur la colline, pour l'aménagement du nouveau site qui ne verra finalement jamais le jour à cet endroit.

Pour les plus jeunes, rappelons que « NF » signifie « nouveaux francs », puisque le 1^{er} janvier 1960 les « anciens francs » avaient été remplacés par le franc lourd, ou nouveau franc, qui valait 100 anciens francs, et qui, peu à peu, a été appelé simplement « franc ». Celui que nous avons remplacé en 1999 par l'euro.

DOMMAGES DE GUERRE : En 1961, 16 ans après la fin du conflit mondial, on parle encore dommages de guerre. Le conseil municipal vote un crédit pour couvrir les frais d'architecte engendrés par des travaux de peinture à l'école qui furent réalisés grâce au paiement de dommages de guerre.

KILBE : La date d'adjudication de la kilbe est avancée au 30 avril, pour permettre aux adjudicataires de se procurer le matériel nécessaire à la couverture de la piste de danse. La kilbe elle-même est prévue le dernier dimanche d'août et le premier dimanche de septembre.

ELECTIONS : Des élections cantonales ont lieu le 4 juin. Le conseil municipal fixe le tour de permanence pour la tenue du bureau de vote.

TAUREAU COMMUNAL : Le 30 mai 1961, le conseil municipal prend acte de la clôture du contrat du teneur de taureau au 1^{er} avril. Le procès-verbal précise : « *Considérant que les exploitants agricoles se sont décidés pour l'insémination artificielle, et qu'à l'avenir il n'y aura donc plus de taureau communal, le conseil municipal décide de relouer à l'ancien teneur, M. Klein Joseph, les prés qui, auparavant, lui étaient attribués à titre d'indemnité communale* ».

Il faut savoir, qu'avant la guerre, près d'une trentaine de familles froeningoises disposaient d'une ou de plusieurs vaches et que la commune était propriétaire d'un taureau, qui n'était bien évidemment pas logé à la mairie, mais chez un exploitant qui, en contrepartie, se voyait attribuer un pré appelé « Munimatta » (pré du taureau). Et ce pré se situe à l'arrière de la retenue d'eau du Moersbach, côté ruisseau.

COUPE DE BOIS EXTRAORDINAIRE : Le conseil municipal sollicite une coupe de bois extraordinaire pour 1962, dans la parcelle 1. Il espère en tirer environ 50 m³ de bois pour une recette de 1.500 NF qui sera utilisée pour payer la clôture des écoles.

SALAIRE : A l'heure où il n'est pas encore question de SMIG, et encore moins de SMIC, le salaire des ouvriers temporaires – les bûcherons – est fixé à 1,80 NF/h et celui de l'aide-géomètre à 2 NF/h, puisqu'il s'agit d'un ouvrier spécialisé.

REGLEMENTATION DE L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE : Les arrêtés préfectoraux du 30 juin 1960 et du 1^{er} août 1959 étendant l'obligation du permis de construire à toutes les communes du

département – ce qui signifie, qu'avant, cette obligation n'existait pas - , le maire est autorisé à prescrire *« toutes dispositions propres à sauvegarder le caractère de l'agglomération (...) pour réagir contre les abus de l'affichage et prendre les dispositions propres à sauvegarder l'esthétique locale (forme et aspect des constructions, couleur du crépis) »*.

Ça ne s'appelait pas encore écologie, et le Grenelle de l'Environnement n'était pas encore passé par là, et pourtant... C'était en mai 1961.

CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE : Le 12 septembre, le maire Charles Welter soumet au conseil un devis d'EDF pour l'installation d'un chauffage électrique à l'église. Ce qui n'est pas dit, c'est que c'est le curé qui l'a fait établir, sans consulter qui que ce soit, ce qui a l'heur de froisser les élus, en proie à de grosses difficultés pour boucler le budget communal. Le procès-verbal mentionne simplement : *« Le curé Lorber prie de conseil municipal de participer aux frais »*. Le devis total se monte à 3.950 NF et comprend le remplacement du transformateur et l'établissement d'une nouvelle ligne aérienne de 100 mètres. Les élus décident finalement de prendre en charge le transformateur et ouvrent un crédit de 1.200 NF.

REFECTION DU CADASTRE : Le conseil fait le point sur l'état d'avancement des travaux de réfection du cadastre. Il est nécessaire de désigner un arbitre, l'adjoint Camille Koenig, et un arbitre suppléant, le conseiller Louis Koenig, tous deux agriculteurs, *« pour aider les services du Cadastre à liquider à l'amiable les différents pouvant surgir lors de la délimitation des propriétés »*.

MOERSPACHWEG : Non, il ne s'agit pas d'une erreur ! La rue du Moersbach s'appelait alors le « Moerspachweg », et la société SARMAC de Rixheim, qui y a effectué des travaux de revêtement (avant il n'existait qu'un chemin de terre), soumet sa facture : 1.096,89 NF.

MONUMENT AUX MORTS : Le conseil municipal charge le peintre Bauer d'établir un devis pour des travaux de peinture au monument aux morts. Au vu de ce devis, il est décidé, à la réunion suivante, de remettre ces travaux *« à plus tard »*. C'était dans cette période un peu floue, où l'association du monument s'en était remise à la commune, sans toutefois qu'il n'y ait eu de dissolution.

SENTIERS : Alors que la réfection du cadastre est en cours, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le devenir des sentiers publics. Il décide de maintenir le « Fabrikerpfad » (sentier des ouvriers), qui dessert la propriété Lucien Specklin (aujourd'hui Golisano), tel que sur le plan napoléonien. Ce passage existe toujours. Il s'agit du sentier qui prolonge l'impasse des Vergers. En ce qui concerne le « Egtenpfad », il est précisé qu'il ne s'agit que d'un droit de passage, à partir du « Fabrikerpfad », jusqu'à l'emplacement du nouveau cimetière, qui, rappelons-le, devait voir le jour sur la colline.

VISITE DU SOUS-PREFET : Le maire attend le sous-préfet pour le vendredi, 10 novembre, à 14h30. Le conseil municipal est prié d'être présent. Sont conviés également, le curé et le personnel enseignant.

PATINS : Pour *« ménager le revêtement en lino de la nouvelle école »*, le conseil municipal décide d'acheter des « visiteuses », c'est-à-dire des patins en feutre, recommandés par l'inspectrice. Coût : 76,63 NF.

DENOMINATION DES RUES : Le 28 décembre, le maire expose au conseil *« qu'à la suite des travaux de réfection du cadastre, et sur proposition du service technique du Cadastre, il y a lieu de fixer définitivement la dénomination des rues »*.

La rue Principale, la rue de l'Eglise, la rue de Galfingue et la rue de la Synagogue – en fait toutes celles qui ont un nom bien français – conservent leur dénomination. La rue du Moerspach devient la rue de Moersbach avec un « b » à la place du « p » ; la rue dite « Judengasse » devient la rue des Juifs ; la rue dite « Winkelgasse », la rue du Château ; la rue dite « Hintere Gasse », la rue des Jardins, et le sentier dit « Fabrikerpfad » (sentier des ouvriers) s'appellera désormais chemin des Vergers. Toutes les autres rues n'existaient pas encore.

DEFIBRILLATEUR

Un défibrillateur est installé sur la façade de la mairie, à côté de la boîte aux lettres.

INFIRMIERES A DOMICILE

Régine DEMMEL-DOLLE
Anne-Christine BAUER-KRUST

Tél. 06.60.30.33.75 et 06.99.56.30.40
Adresse postale : 15, rue du Moersbach
68720 Froeningen

ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale d'Altkirch peut être
contactée au 03.89.40.07.96.
E-mail : espacealtkirch@cg68.fr

PLAN CANICULE

Les personnes âgées qui le souhaitent peuvent
se faire recenser dans le registre canicule en
mairie.

CLIC ALZHEIMER

Malades et familles, touchés par la maladie
d'Alzheimer, peuvent contacter gratuitement
le pôle gériatrique d'Altkirch, les mardis et
mercredis, au 03.89.08.35.16.

RECENSEMENT POUR LA JOURNEE D'APPEL

Les garçons et filles de 16 ans doivent se faire
recenser à la mairie, pour la Journée d'Appel
de Préparation à la Défense, dans le mois qui
suit leur anniversaire.

L'attestation est obligatoire pour se présenter
au bac, aux concours de la fonction publique et
au permis de conduire.

ATTENTION AUX SANGLIERS ET AUX COUPS DE FEU

Le garde-chasse prie les habitants de lui
signaler, de jour comme de nuit, les coups de
feu entendus, et les invite à l'avertir de la
présence de sangliers aux abords des maisons
et des propriétés.

Contactez Marie-Antoinette Hans, 3, rue de la
Synagogue, à Froeningen, tél. 06.83.32.60.19

GENDARMERIE

41, rue de Heidwiller, 68720 Illfurth
Tél. 17 ou 03.89.25.40.06

Attention, les gendarmes vous demandent
de leur signaler tout mouvement suspect
de véhicules, notamment auprès des édifices
publics et des chantiers.

BRIGADE VERTE

1, rue de la Gare, 68720 Walheim
Tél. 03.89.74.84.04

SPA

Tél. 03.89.33.19.50

DEPANNAGE ELECTRIQUE

24 heures sur 24, sept jours sur sept
Numéro d'appel public : 0.810.333.068

DEPANNAGE GAZ

24 heures sur 24, sept jours sur sept
Numéro d'appel public : 0.810.433068

DEPANNAGE EAU

Appeler Véolia au 0.810.463.463

VIGILANCE PLUIE

Consulter la carte de vigilance
de Météo France :
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

RAMONAGE

Le ramonage mécanique des cheminées est
obligatoire 1 à 2 fois par an et ne saurait être
remplacé par le ramonage chimique, qui peut
être utilisé en complément, mais n'est pas
pris en compte par le règlement sanitaire.

COMPTEUR ET FUITES D'EAU

Pour chaque compteur, il sera dorénavant
facturé forfaitairement un minimum de 25
m³ d'eau. Les abonnés sont par ailleurs
appelés à être vigilants à d'éventuelles fuites,
des dégrèvements partiels ne pouvant être
accordés qu'à titre exceptionnel.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU SECTEUR D'ILLFURTH

Maison de la CCSI : 2, place du Général
de Gaulle, BP 37, 68720 Illfurth
Téléphone : 03.89.25.44.88
Site internet : www.cc-secteurdillfurth.fr
E-mail : info@cc-secteurdillfurth.fr

SECRETARIAT : de 8 à 12h et de 14 à 16h
(fermé le samedi et le mercredi après-midi)

CENTRE PERISCOLAIRE
FROENINGEN-HOCHSTATT

Rue du Bourg, 68720 Hochstatt
Tél. 03.89.32.11.27 / 06.73.92.46.76
E-mail : clsh.hochstatt@cc-secteurdillfurth.fr

TACCSI DES AINES

Service de transport pour les seniors de 65 ans
et plus, à disposition du lundi au vendredi, de
7 à 23h, hors dimanches et jours fériés, pour
se déplacer dans le secteur de la communauté
de communes, et au-delà,
dans un périmètre prédéterminé.
Coût : 3€ par voyage dans la CCSI
5€ hors CCSI
Supplément tarif nuit (19 à 23h) : 1,87€/km
Carte gratuite obligatoire
Disponible en mairie (03.89.25.40.18)
et à la CCSI (03.89.25.44.88)
Fournir une photo d'identité

DECHETTERIE D'ILLFURTH

Lundi, de 14 à 17h
Mercredi, de 9 à 12h et de 14 à 17h
Samedi, de 9 à 17h, en continu
Le mardi, la déchetterie est ouverte,
de 14 à 16h,
aux seuls artisans et commerçants de la CCSI
(contre redevance)

BENNES A FROENINGEN

Des bennes à verre et à vêtements sont
disponibles route d'Illfurth, à Froeningen
(parking de la pizzeria)

MAIRIE DE FROENINGEN

Téléphone : 03.89.25.40.18
E-mail : mairie.froeningen@wanadoo.fr

SECRETARIAT
Mardi, de 14h30 à 19h
Vendredi, de 14h30 à 18h

PERMANENCES DU MAIRE
(sur rendez-vous)
Mardi et jeudi, de 18 à 19h

En cas de congé de la secrétaire, les
consignes sont disponibles sur le répondeur.

NOUVEAUX HABITANTS

Les nouveaux habitants sont invités à
s'inscrire en mairie. Tous les renseignements
utiles leur seront fournis à cette occasion.

L'inscription sur la liste électorale doit faire
l'objet d'une demande spécifique.

CARTE D'IDENTITE

Pièces à fournir et modalités :

- Deux photos d'identité réglementaires
prises de préférence par un professionnel
- Un justificatif de domicile : copie d'une
facture de gaz, d'eau ou d'électricité
- Une copie intégrale de l'acte de naissance,
à demander à la mairie du lieu de naissance,
pour les personnes encore en possession
d'une carte en papier et celles ayant perdu
leur carte
- Le demandeur doit se déplacer
personnellement

Attention, la délivrance d'une carte
d'identité peut prendre plusieurs semaines,
surtout en période de congés

PASSEPORT

Les demandes de passeport ne se font plus
en mairie de Froeningen, mais à la mairie
d'Altkirch ou de Mulhouse.

<i>Agenda</i>			
Dimanche, 19 juin	12 heures	carpes frites	chalet des pêcheurs
Lundi, 27 juin	20 heures	réunion du quartier de la colline	sur place ou en mairie selon météo
Jeudi, 30 juin	20 heures	conseil municipal	mairie
Samedi, 9 juillet	à partir de 19 heures	soirée « tartes flambées » des sapeurs-pompiers	terrain de sport route départementale
Dimanche, 17 juillet	selon planning	tournoi de pétanque du CLF	terrain de sport route départementale
Dimanche, 14 août	10 heures	célébration des 14 saints auxiliaires et 90 ^e anniversaire du monument	église et monument
Lundi, 5 septembre	de 17h à 19h30	don du sang	foyer Sainte Barbe
Samedi, 8 octobre	en soirée	repas des pompiers	foyer Sainte Barbe
Dimanche, 16 octobre	midi	repas « carpes frites »	chalet des pêcheurs
Dimanche, 6 novembre	midi	repas « gibier » des donneurs de sang	foyer Sainte Barbe

***FROENINGEN INFOS est réalisé, imprimé et diffusé
par la commune de FROENINGEN***

Rédaction et mise en page : Christiane SCHULTZ

Page de titre conçue gracieusement par JEKER COMMUNICATION